



Ekonomická  
fakulta  
Faculty  
of Economics

Jihočeská univerzita  
v Českých Budějovicích  
University of South Bohemia  
in České Budějovice

University of South Bohemia in České Budějovice  
Faculty of Economics  
Department of Regional Management

Thèse de Master

**En quoi les politiques nationales et européennes  
encouragent-elles à la mobilité des jeunes ?**

Auteur : Le Tallec Guillaume

Premier tuteur de la thèse de master : doc. Monsieur Jorg Ulbert

Second tuteur de la thèse de master : Monsieur Martin Bauch

České Budějovice 2017

## DISSERTATION ASSIGNMENT

(PROJECT, ART WORK, ART PERFORMANCE)

First name and surname: **Guillaume LE TALLEC**  
Study program: **N6237 Regional and European Project Management**  
Identification number: **E15850**  
Specialization:  
Topic name: **Funding policies and funding programmes creation**  
Assigning department: **Department of Regional Management**

### Rules for elaboration:

#### Objectives:

The objective is to analyze the current situation and experience and to draw recommendations for future funding programmes creators and for project developers/pilots.

#### Methods:

- Interviews with project leaders (their vision, management processes, types of funding)
- Interview with an evaluator
- Interviews with national agencies

#### Framework:

1. Introduction. Objectives.
2. Review of literature.
3. Methods.
4. Results.
5. Conclusion.
- X. References
- X. List of Annexes (if any)
- X. Annexes

Scope of graphic works: according to need

Scope of work report  
(scope of dissertation): 50-60 pages

Form of dissertation elaboration: printed

Language of dissertation elaboration: English

List of specialized literature:

Charlier, B., Bonamy, J. & Saunders, M. (2002). Apprivoiser l'innovation, chapitre 2 dans : Technologie et innovation en pédagogie. Éditeur : De Boeck Supérieur.

<http://www.cairn.info/technologie-et-innovation-en-pedagogie-9782804141004-page-43.htm>

Conter, B. (2004). La stratégie européenne pour l'emploi: outil de légitimation ou de transformation des politiques?. L'Année sociale, 2004, 230-241. La stratégie européenne pour l'emploi : outil de légitimation ou de transformation des politiques ? Publié dans " L'Année sociale 2003 ", ULB, Bruxelles, 2004.

Salais, R. (2005) Le projet européen ? l'aune des travaux de Sen, dans : L'Économie politique, 27 (3), 8-23.

Tutor for dissertation: Dr. Roseline Le Squere  
Department of Regional Management

Date of dissertation assignment: 30 June 2016  
Date of dissertation submission: 30 May 2017

  
doc. Ing. Ladislav Kolínek, Ph.D.  
Dean

UNIVERSITY OF SOUTH BOHEMIA  
IN ČESKÉ BUDĚJOVICE  
FACULTY OF ECONOMICS  
INTERNATIONAL OFFICE  
Studentská 13  
370 05 České Budějovice  
Czech Republic

  
doc. Ing. Eva Cudírnová, CSc.  
Head of Department

dated: 31 October 2016

## **Statement**

I hereby declare that, in accordance with Article 47b of Act No. 111/1998 Coll. in the valid wording, I agree with the publication of my master thesis, in full form to be kept in the Faculty of Economics archive, in electronic form in publicly accessible part of the IS STAG database operated by the University of South Bohemia in České Budějovice accessible through its web pages. Further, I agree to the electronic publication of the comments of my supervisor and thesis opponents and the record of the proceedings and results of the thesis defence in accordance with aforementioned Act No. 111/1998 Coll. I also agree to the comparison of the text of my thesis with the Theses.cz thesis database operated by the National Registry of University Theses and a plagiarism detection system.

Lorient 15.08.17

Le Tallec

## Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont épaulé tout au long de ce processus de mémoire de master, lequel a commencé il y a plus d'un an maintenant. En premier lieu, je voudrais remercier ma famille ainsi que mes amis, eux qui ont su me soutenir lors de nombreux moments de doute, d'incertitude, qui ont jonchés le processus de rédaction de ce mémoire.

Ensuite, je voudrais remercier mes tuteurs de mémoire, à savoir Monsieur Bauch et Monsieur Ulbert, qui ont su apporter des réponses à mes questionnements lorsque j'en avais besoin, sans oublier Madame Le Squère, qui m'a permis de mieux comprendre et appréhender le sujet.

De même un grand merci à ceux et celles qui ont participé aux interviews, sans qui ce travail n'aurait pu aboutir, ainsi qu'à mes collègues de stage du service des relations internationales de l'université de sciences appliquées de Magdebourg : ils m'ont toujours soutenu et donné de précieux conseils quant aux recherches et à la rédaction de mon mémoire.

Pour finir je voudrais aussi exprimer ma gratitude envers l'agence ERASMUS+ en France ainsi que le Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD) pour leur réactivité et pour toutes les informations ainsi que les documents qu'ils ont pu me faire parvenir afin que je puisse mener mon travail de recherche.

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>1.1 Objectif</b> .....	<b>8</b>
<b>1.2 Démarche méthodologique</b> .....	<b>9</b>
<b>2. Définition des termes</b> .....	<b>10</b>
<b>2.1 Mobilité</b> .....	<b>10</b>
<b>2.2 Bonnes pratiques</b> .....	<b>10</b>
<b>2.3 Jeunes</b> .....	<b>11</b>
<b>2.4 Compétences</b> .....	<b>12</b>
<b>3. Politique</b> .....	<b>13</b>
<b>3.1 Processus de Bologne</b> .....	<b>13</b>
<b>3.2 Stratégies européennes</b> .....	<b>20</b>
3.2.1 Stratégie de l'Union Européenne en faveur de la jeunesse.....	20
3.2.2 Stratégie d'internationalisation des universités .....	24
<b>3.3 Les programmes de mobilité européens : l'exemple d'Erasmus+</b> .....	<b>31</b>
3.3.1 Présentation du programme Erasmus+ .....	33
3.3.2 Sources de financement.....	48
<b>4. Études et évaluation des bonnes pratiques</b> .....	<b>52</b>
<b>5. Hypothèses</b> .....	<b>61</b>
<b>6. Étude empirique</b> .....	<b>62</b>
<b>6.1 Méthode</b> .....	<b>62</b>
<b>6.2 Résultats d'un point de vue personnel</b> .....	<b>66</b>
<b>6.3 Résultats d'un point de vue académique</b> .....	<b>68</b>
<b>6.4 Résultats d'un point de vue professionnel</b> .....	<b>70</b>
<b>6.5 Interprétation</b> .....	<b>72</b>
<b>6.6 Critique</b> .....	<b>73</b>
<b>7. Conclusion</b> .....	<b>74</b>
<b>8. Résumé en anglais</b> .....	<b>76</b>
<b>9. Bibliographie</b> .....	<b>77</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>I</b>
<b>Annexe 1 : Filière des étudiants Erasmus</b> .....	<b>I</b>
<b>Annexe 2 : Destinations favorites des étudiants</b> .....	<b>I</b>
<b>Annexe 3 : Graphique de reconnaissance des diplômes</b> .....	<b>II</b>
<b>Annexe 4 : Graphique type de mobilité</b> .....	<b>II</b>
<b>Annexe 5 : Tableau milieux sociaux d'origine des étudiants mobiles</b> .....	<b>III</b>
<b>Annexe 6 : Graphique des compétences appréciées par les employeurs en Europe</b> .....	<b>III</b>
<b>Annexe 7 : Freins à la mobilité</b> .....	<b>IV</b>
<b>Annexe 8 : Questionnaire</b> .....	<b>V</b>
<b>Annexe 9 : Déclaration de consentement</b> .....	<b>VI</b>
<b>Annexe 10 : Interviews</b> .....	<b>VII</b>

## 1. Introduction

Depuis le début des années 1990, le monde a profondément évolué sous l'impulsion d'un phénomène sans précédent qui a bouleversé tous nos modèles de société : la mondialisation. En effet, cette dernière a eu pour conséquences de transformer profondément la face du monde en nous faisant plonger dans un monde dérégulé permettant la libre circulation des capitaux, des services, des marchandises, des techniques, de l'information mais aussi des personnes.

En Europe, ce processus a été facilité par l'union de différentes nations au sein d'une seule et même entité qui est l'Union Européenne. Cette alliance fut créée en 1951 sous le nom de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, dans le but de constituer un bloc économiquement fort vis-à-vis des autres puissances mondiales de l'époque, à savoir les États-Unis d'Amérique ainsi que l'URSS. Cette organisation a connu des changements à travers le temps. Elle est ainsi passée de 6 membres à ses débuts à 28 au jour d'aujourd'hui et elle s'est développée en se structurant. Pour se faire, certains pays adhérant à cette entité ont notamment accepté d'abandonner leur monnaie nationale au profit d'une seule et même monnaie : l'Euro. De plus, des institutions européennes ont été créées ainsi que des fonds de financement européen. Grâce à ces démarches, l'Union Européenne a réussi à se doter d'une organisation efficace lui permettant de compter parmi les économies les plus compétitives du monde.

Néanmoins, depuis un élan impulsé par la stratégie de Lisbonne en l'an 2000, les décideurs européens souhaitent aussi faire de l'Union Européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi dans le respect de l'environnement » d'ici à 2010 (Commission Européenne, 2010, p.2)<sup>1</sup>. Cette initiative rejoint l'idée lancée en 1998 par la ratification de la déclaration de la Sorbonne (Pini, 2007)<sup>2</sup> dont l'objectif est la mise en place progressive d'un espace européen de l'enseignement supérieur qui permettrait à l'Union Européenne de

---

<sup>1</sup> Commission Européenne. (2010), *Document de travail des services de la commission*, Rapport no SEC (2010) 114 final, Bruxelles.

<sup>2</sup> Pini, S. (2007). *Aux origines du processus de Bologne : la déclaration de la Sorbonne*. Repéré à <http://www.nouvelle-europe.eu/aux-origines-du-processus-de-bologne-la-declaration-de-la-sorbonne>

devenir, non seulement l'entité du savoir, mais aussi l'entité la plus compétitive du monde d'un point de vue économique.

C'est dans ce cadre d'enseignement supérieur commun que se sont multipliés les échanges entre les pays, avec notamment le développement considérable des échanges interuniversitaires via des programmes d'échanges spécifiques. Ce phénomène est un pur produit dérivé de la mondialisation, puisqu'il essaie de répondre au mieux aux défis intellectuels que propose ce nouveau modèle de société. Mais qu'en est-il réellement de l'impact et des apports de ces échanges dans cette course-poursuite universitaire à la mondialisation ? Ces échanges permettent-ils vraiment de faire face aux nouveaux défis proposés ? Y sommes-nous vraiment préparés ? Dans quelle mesure ces échanges sont-ils vraiment soutenus par les différents états ? Qu'est-ce qui a déjà été fait dans ce sens ?

## **1.1 Objectif**

Dans ce mémoire, nous allons nous intéresser à cette démarche de développement des échanges universitaires en Europe. Ainsi, une attention particulière sera portée aux mobilités étudiantes afin de rendre compte de ce qui a été fait jusqu'à présent dans ce domaine et aussi de voir quelles sont les conséquences possibles de ces échanges sur les individus-mêmes.

L'objectif de ce mémoire sera de parvenir à effectuer une évaluation des bonnes pratiques en ce qui concernent les politiques et possibilités de financement nationales et européennes dans ce domaine et aussi de montrer les effets et conséquences que ces mobilités peuvent avoir.

Compte-tenu de l'objectif poursuivi par ce mémoire, il s'articulera autour de la question de recherche suivante : « En quoi les politiques nationales et européennes encouragent-elles à la mobilité des jeunes ? »



## 1.2 Démarche méthodologique

Dans un premier temps, nous allons poser le cadre du mémoire en définissant les termes-clés du sujet que sont : mobilité, bonnes pratiques, jeunes et compétences.

Ensuite, nous tenterons de mener une étude ainsi qu'une évaluation des bonnes pratiques en ce qui concernent la mise en place de politiques et de financements pour soutenir cette démarche de mobilité.

Suite à cela, nous ferons une analyse pratique des mobilités. Pour se faire, des interviews ont été menées et seront analysées afin de mettre en évidence quelles conséquences peuvent avoir ces dernières.

Enfin, nous concluons en répondant à notre question de recherche, à savoir :

« En quoi les politiques nationales et européennes encouragent-elles à la mobilité des jeunes ? ».

## 2. Définition des termes

Afin de délimiter le champ d'action du suivant mémoire, il convient de définir les termes clés qui pourront être rencontrés au cours de celui-ci.

### 2.1 Mobilité

Mobilité. Ce terme à priori simple, peut aussi revêtir différentes significations. En effet, une mobilité peut être synonyme d'instabilité, de fantaisie ou bien, d'un autre point de vue, caractériser une aptitude à bouger, à se déplacer, à changer ou à évoluer (Reverso, 2017).<sup>3</sup> Dans notre cas, et compte-tenu du contexte mondialisé dans lequel nous nous trouvons, nous allons retenir la dernière possibilité. En effet, la mondialisation a eu des effets énormes sur les sociétés modernes, les poussant à s'adapter à ce nouveau contexte plus propice à la compétition. C'est ce même contexte qui pousse les étudiants à entreprendre de plus en plus de mobilités pour se démarquer : partir à l'étranger pour acquérir les automatismes d'une autre culture, s'adapter à d'autres paradigmes et (mieux) évoluer. Cette mobilité tend à répondre à de nouveaux besoins tels que l'apprentissage de nouvelles langues ou une meilleure compréhension de ses voisins, avec un objectif général commun visant à un rapprochement entre les peuples. D'un point de vue plus large, il est également possible de mettre en avant le fait que les étudiants ne sont pas les seuls à être mobiles puisque les travailleurs européens sont libres de travailler où bon leur semble au sein de l'Union Européenne.

### 2.2 Bonnes pratiques

Les bonnes pratiques peuvent être définies comme la réalité des pratiques mises en place. Dans notre cas, ces bonnes pratiques sont à mettre en relation avec le procédé de mobilité et des nécessités que celui-ci impose. Il est donc important de s'intéresser au cadre même de la mobilité étudiante, aux mesures prises pour la soutenir. En d'autres mots, les bonnes pratiques pourraient être décrites comment les actions menées dans le passé, celles qui sont actuellement mises en place, et celles qu'il serait possible de conduire dans le futur pour permettre l'élaboration d'un cadre propice aux échanges. De

---

<sup>3</sup> Dictionnaire Reverso. (2017). Repéré à [http://ancien-cread.espe-bretagne.fr/IMG/pdf/normes\\_apa\\_6.pdf](http://ancien-cread.espe-bretagne.fr/IMG/pdf/normes_apa_6.pdf)

plus, cet encadrement doit également permettre le développement continu de ce processus puisque tout ce qui est fait dans cette direction se doit de poursuivre une perspective d'amélioration progressive de la structure existante.

En ce qui nous concerne, nous allons prêter une attention toute particulière à deux aspects qui permettent la mise en place de ce cadre, à savoir les différentes lignes directrices politiques ainsi que le financement apporté afin de faciliter le développement des échanges et de la mobilité étudiante. Il est important de mettre en avant que ces deux éléments agissent à différents niveaux. Nous nous concentrerons avant tout sur le contexte national français et le contexte européen.

### **2.3 Jeunes**

À travers notre sujet, nous chercherons à montrer comment la mobilité des jeunes est soutenue aux niveaux national et européen. C'est pourquoi, il est important de définir cette notion de « jeunes ». Après de longues recherches sur différents médias, il est apparu impossible de trouver une définition précise et commune de ce que sont les jeunes. Ainsi, en prenant comme base le sujet donné, je pensais prendre les personnes en âge d'effectuer une mobilité, c'est-à-dire étant dans un cursus d'études supérieures. C'est pourquoi, nous pourrions définir une tranche d'âge entre 18 et 26 ans. Pour confirmer cette définition, j'ai cherché à contacter différents organismes qui régissent les échanges en Europe, à savoir l'agence Erasmus+ en France ainsi que le DAAD en Allemagne. Ce dernier ne m'a malheureusement adressé aucun retour à ce sujet. En revanche, un collaborateur de l'agence ERASMUS+ en France m'a fait part qu'il n'existe pas de définition du jeune à proprement parler, mais que la barre des 30 ans semble être considérée par le plus grand nombre comme l'âge limite, notamment pour l'éligibilité au Service Volontaire Européen. J'ai donc pris le parti d'ajuster la précédente définition proposée grâce aux nouveaux éléments reçus.

Dans notre étude de cas, nous pouvons donc affirmer que les jeunes sont les personnes âgées de 18 à 30 ans en Europe et effectuant des études supérieures leur permettant d'entrevoir la possibilité de partir en mobilité.

## 2.4 Compétences

L'un des attraits principaux des mobilités étudiantes est qu'elles permettraient d'acquérir de nouvelles compétences. Ce terme, utilisé dans bon nombre de contextes, doit d'être défini à son tour.

Il est ainsi possible de différencier deux genres de compétences, à savoir les « compétences douces » et les « compétences dures ».

Les compétences douces, ou « soft skills », sont des compétences associées à la personnalité de chaque individu. On peut ainsi prendre l'exemple de qualités telles que l'assertivité, l'empathie ou bien la sérénité.

En ce qui concerne les compétences dures ou « hard skills », elles se réfèrent à des compétences qui ont été apprises pour produire un travail spécifique, mesurable. De ce fait, il est possible de qualifier les connaissances en langues étrangères, la maîtrise de logiciel informatique ou bien la gestion comptable comme des compétences dures (Loubresse, 2014)<sup>4</sup>.

Maintenant que nous avons posés les bases de notre sujet en définissant les termes importants, nous pouvons nous intéresser aux différentes politiques mises en place à un niveau national et européen afin de soutenir le processus de mobilité étudiante.

---

<sup>4</sup> Garreau de Loubresse, D. (2014). *Atouts compétences : le blog de l'orientation professionnelle tout au long de la vie*. Repéré à <http://atoutscompetences.blogspot.de/2014/12/les-8-soft-skills-les-plus-recherchees.html>

### 3. Politique

L'Union Européenne est une entité à part entière de par sa nature. En effet, il n'existe aucune autre organisation de ce genre dans le monde. Chaque état membre demeure souverain au sein de ses frontières mais doit quand même se conformer à certaines règles collectives édictées par l'Union Européenne. Les règles faisant loi pour le domaine de l'éducation sont certes régies par le gouvernement de chaque pays, mais elles sont aussi conditionnées aux attentes de l'Union Européenne. En effet, dans sa quête de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, l'Union Européenne a mis en place une série de mesures, visant à un effort collectif pour atteindre cet objectif. Afin d'atteindre ce but, l'Union Européenne a adopté, de par ses dirigeants, une série de communiqués. Ces derniers tirent leur origine dans le processus de Bologne (Commission Européenne, 2017).<sup>5</sup>

#### 3.1 Processus de Bologne

Les origines du processus de Bologne se trouvent dans la déclaration de la Sorbonne, adoptée par quatre pays (la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni) en 1998 (Conseil de l'Europe, 2014)<sup>6</sup>. Cette déclaration a directement annoncé les principaux objectifs que représentait la mise en place de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Le processus de Bologne, processus de réformes, avait pour objectif de créer un espace de l'enseignement supérieur d'ici à 2010. Ce processus n'est pas commun, en ce sens qu'il est le premier de cette nature à voir le jour, sans qu'une structure claire ne délimite son champ d'action. Ce processus est régi par les 46 pays prenant part au programme, sans oublier que ces derniers sont aussi aidés par des institutions et organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe.

Les pays acteurs de ce processus se devaient, d'ici à 2010, d'effectuer des changements dans leur système d'enseignement supérieur respectif, pour que le passage d'un pays à

---

<sup>5</sup> Commission Européenne. (2017). *Le processus de Bologne et l'Espace Européen de l'enseignement supérieur*. Repéré à [http://ec.europa.eu/education/policy/higher-education/bologna-process\\_fr](http://ec.europa.eu/education/policy/higher-education/bologna-process_fr)

<sup>6</sup> Conseil de l'Europe. (2014). *Enseignement supérieur et recherche*. Repéré à [http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/BolognaPedestrians\\_fr.asp#P769245](http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/BolognaPedestrians_fr.asp#P769245)

un autre soit facilité, que ce soit dans le cadre d'études ou dans la perspective de travailler dans un autre pays. De plus, le développement de ce processus devait permettre à l'Europe et à l'Union Européenne d'accroître l'attractivité de son enseignement, et ceci dans le but d'attirer le plus grand nombre possible de personnes originaires de pays non-européens pour que celles-ci viennent étudier ou même travailler en Europe. Enfin, l'instauration de l'Espace européen de l'enseignement devait permettre à l'Union Européenne de se munir de connaissances de pointe solides, mais aussi de grande qualité pour pouvoir concurrencer les autres puissances mondiales. Tout ce processus devait se faire de sorte que l'Europe se développe en tant qu'une seule et même entité, à la fois pacifique et tolérante.

Il est important de mettre en avant le fait que le processus de Bologne ne repose en aucun cas sur un traité intergouvernemental, ce qui signifie que chaque pays adhérant au processus est à même de décider s'il approuve ou bien rejette les lignes directrices du processus. Néanmoins, il est en général très difficile pour les pays membres de résister à la pression exercée par les autres pays. De plus, il est intéressant de mettre en exergue que le processus ne cherche en aucun cas à uniformiser les systèmes d'enseignement supérieur en Europe. Au contraire, le processus se voudrait agir plutôt comme une interface, permettant de tirer profit de la diversité en Europe en facilitant le passage d'un pays à un autre ou même d'un système éducatif à un autre. Cette démarche possédait un objectif clair et précis, celui d'aider à augmenter le nombre de mobilité en Europe ainsi que l'employabilité à travers toute l'Europe. Pour permettre une plus grande efficacité du processus, ce dernier est régi à trois niveaux : international, national et institutionnel. Les acteurs du processus de Bologne peuvent, à cet égard, être répertoriés en deux catégories. Tout d'abord les membres actifs, c'est-à-dire tous les pays signataires (aussi appelés le groupe de suivi de Bologne) et la Commission européenne. Ensuite les membres consultatifs parmi lesquels on retrouve le Conseil de l'Europe, l'Association européenne des universités (AEU), l'Union des étudiants d'Europe (ESU), l'Association européenne des institutions d'enseignement supérieur (EURASHE), le Centre européen pour l'enseignement supérieur et l'UNESCO, l'Association européenne pour le management de la qualité de l'enseignement supérieur (ENQA), la Structure européenne de l'Internationale de l'Éducation ainsi que de l'Union des confédérations des employeurs et des industries d'Europe (UNICE).

Le processus de Bologne a officiellement commencé en 1999 avec la signature de la déclaration de Bologne, laquelle fut ratifiée par 29 pays le 19 juin 1999 à Bologne, en Italie. Suite à cela, six objectifs furent clairement énoncés :

- L'adoption d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables
- L'adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cycles principaux, avant et après la licence
- La mise en place d'un système de crédits, comme celui du système ECTS
- La promotion de la mobilité en surmontant les obstacles à la libre circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs
- La promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité
- La promotion de la nécessaire dimension européenne dans l'enseignement supérieur

Le processus a ensuite évolué au fil des années et de nouveaux pays ont rejoint l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Ainsi, de nouveaux communiqués ont été ratifiés. Le premier d'entre eux fut celui de Prague en 2001. Outre l'adhésion de quatre nouveaux pays que sont la Croatie, Chypre, le Liechtenstein et la Turquie au procédé de Bologne, l'adoption de ce communiqué a aussi permis de souligner la dimension sociale du processus ainsi que d'introduire de nouvelles règles comme la reconnaissance des étudiants comme partenaires à part entière ou bien l'idée que l'enseignement supérieur est un bien public relevant de la responsabilité publique. De part cela, le procédé de Bologne se voulait d'intégrer pleinement les étudiants en tant que partenaires actifs au processus ainsi que d'augmenter l'attractivité et la compétitivité de l'Espace d'enseignement supérieur européen (European Higher Education Area, 2016)<sup>7</sup>

Puis, c'est un second communiqué qui a été adopté en 2003 à Berlin à partir duquel les points suivant furent entérinés. Tout d'abord, la recherche a été reconnue comme un élément important de l'enseignement supérieur en Europe. Cette étape fut importante puisque l'Espace européen de l'enseignement supérieur et l'Espace européen de la re-

---

<sup>7</sup> European Higher Education Area. (2016). *Ministerial conference Prague 2001*. Repéré à <http://www.ehea.info/cid100256/ministerial-conference-prague-2001.html>

cherche sont tous deux considérés comme les clés de voûte permettant l'établissement de la société fondée sur le savoir. De plus, il a aussi été décidé qu'il était important d'aller au-delà des cycles de licence et de master et ainsi d'inclure les études doctorales dans le processus de Bologne. Parallèlement à cela, il fut aussi entériné que la prochaine réunion se tiendrait dans la ville norvégienne de Bergen en 2005 et que les différents ministres auraient pour mission, avant cette réunion, de faire une évaluation de la qualité des programmes d'étude proposés, de mettre en place des systèmes universitaires basés sur deux cycles à la fois comparables et compatibles et d'adopter un système permettant la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études effectuées à l'étranger. Le communiqué de Berlin, en dehors des évaluations qu'il a prescrit, a permis à l'Union Européenne de se doter d'un système d'enseignement plus large, regroupant de nouvelles disciplines telles que la recherche et aussi de vraiment inclure tous les étudiants dans le processus lancé par le procédé de Bologne en rattachant les étudiants doctorants au cadre d'enseignement supérieur européen souhaité.

De plus, lors de cette conférence, de nouveaux membres ont aussi été accueillis. C'est notamment le cas de l'Albanie, de la principauté d'Andorre, de la Bosnie-Herzégovine, du Saint-Siège, de la Serbie-Monténégro, de la Russie et de l'ex-république yougoslave de Macédoine<sup>8</sup>.

C'est ensuite en mai 2005, pendant la conférence ministérielle de Bergen qu'un nouveau communiqué sera adopté. Grâce à ce dernier, cinq nouveaux pays font leur apparition dans le processus de Bologne, à savoir l'Arménie, L'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, portant le nombre d'adhérents au processus à 45 pays. C'est aussi lors de ce communiqué, qu'a été effectué un élargissement des membres consultatifs avec notamment l'apport de la Structure pan-européenne de l'Internationale de l'Éducation, de l'Association européenne pour le management de la qualité de l'enseignement supérieur ainsi que de l'Union des confédérations des employeurs et des industries d'Europe. Le meeting de Bergen a également permis de fixer de nouveaux objectifs. Il fut ainsi décidé qu'un cadre global de qualifications pour l'Espace européen de l'enseignement supérieur devait être adopté. Pour se faire, les ministres s'engagèrent à mettre en place des cadres nationaux de qualifications d'ici à 2010 et même à commencer ce processus avant 2007. Ensuite, un cadre garantissant la qualité des mesures

---

<sup>8</sup> European Higher Education Area. (2016). *Ministerial conference Berlin 2003*. Repéré à <http://www.ehea.info/cid100938/ministerial-conference-berlin-2003.html>



entreprises fut mis en place. Parallèlement, il fut demandé à l'ENQA, à l'EUA, à l'EURASHE ainsi qu'à l'ESIB de formuler de nouvelles propositions visant à aider à la création d'un registre européen d'agences, lesquelles seraient chargées de garantir la qualité des mesures mises en place. De plus, les ministres ont insisté sur l'importance de la dimension sociale de l'enseignement supérieur européen. D'autre part, il a été remarqué qu'il était nécessaire d'améliorer la « dimension externe » de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire ses relations avec les autres parties du monde. Enfin, il fut accepté qu'il serait souhaitable de continuer à assurer le développement de l'Espace européen de l'enseignement supérieur bien après 2010<sup>9</sup>.

Le communiqué de Bergen a joué un rôle prépondérant dans l'instauration du procédé de Bologne. En effet, l'adhésion de nouveaux membres consultatifs au procédé de Bologne a permis aux pays signataires du procédé de mettre en place un cadre solide notamment avec la décision de la mise en place d'un cadre global de qualifications ou la perspective de création d'agences nationales qui auraient pour rôle de mettre en place les mesures prises par le procédé sur les territoires.

C'est ensuite à Londres, en 2007, que se sont réunis les membres du processus de Bologne. Lors de cette conférence, le Monténégro a été accueilli, portant le nombre de participants au processus à 46. Lors de ce meeting, les ministres se sont mis d'accord sur plusieurs points. D'abord, ils se sont accordés pour adopter une stratégie qui permettrait au Processus de Bologne d'être efficace dans un contexte global. Ensuite, il a été pris note du second rapport sur le bilan du Processus de Bologne. Enfin, les ministres ont également porté leur attention sur d'autres rapports tels que celui sur la dimension sociale du processus et de la mobilité, celui sur l'avancement de la mise en place d'un cadre européen des qualifications et enfin celui sur l'apport de la structure pan-européenne de l'internationale de l'éducation<sup>10</sup>.

Le communiqué de Londres a donné la possibilité de faire un bilan du procédé de Bologne quasiment 10 ans après son lancement en 1999. En plus de ce bilan, les ministres présents ont fait un choix important en adaptant la stratégie du procédé au contexte de l'époque, celui-ci ayant beaucoup évolué depuis la création du procédé.

---

<sup>9</sup> European Higher Education Area. (2016). *Ministerial conference Bergen 2005*. Repéré à <http://www.ehea.info/cid101762/ministerial-conference-bergen-2005.html>

<sup>10</sup> European Higher Education Area. (2016). *Ministerial conference London 2007*. Repéré à <http://www.ehea.info/cid101763/ministerial-conference-london-2007.html>

Enfin, un dernier communiqué a été ratifié en 2009 à Louvain-la-Neuve, en Belgique. Lors de cette conférence, les ministres présents ont été informés des différents développements qui se sont effectués depuis la dernière conférence de Londres. De plus, ils ont déterminé les priorités et objectifs de l'Espace européen de l'enseignement supérieur pour la période d'ici à 2010<sup>11</sup>.

Le communiqué de Louvain-la-Neuve s'est tenu exactement 10 ans après le lancement du procédé de Bologne. En dehors du bilan global qui fut tiré de cette réunion, ce meeting fut important puisque les ministres décidèrent de continuer l'action qui avait été débutée en dehors de la période déterminée au départ, et ce, afin de donner une réelle chance au procédé d'atteindre ses objectifs et que cela débouche sur des effets pérennes au sein de l'Union Européenne.

Par la suite, il y a encore eu trois conférences dont celle de Budapest-Vienne en 2010, Bucarest en 2012 et Erevan en 2015. Ces deux conférences ont permis au consortium de s'élargir en accueillant respectivement le Kazakhstan en 2010 et la Biélorussie en 2015. De plus, lors de la conférence d'Erevan en 2015, quatre grandes priorités pour l'avenir ont été fixées par les ministres de l'éducation. En premier lieu, il parut important d'améliorer la qualité ainsi que la pertinence de l'apprentissage et de l'enseignement. Ensuite, une réflexion a été menée pour permettre le renforcement de la capacité d'insertion professionnelle des diplômés tout au long de leur vie active. Parallèlement à cela, les ministres tombèrent d'accord sur le fait que les systèmes universitaires européens se devaient d'être plus inclusifs, promouvant l'équité sociale. Enfin, la dernière priorité convenue fut celle de respecter les engagements pris par chacun et de mettre en place les différentes réformes culturelles convenues<sup>12</sup>.

Ce sont donc aujourd'hui 48 pays qui participent au processus de Bologne, accompagné par plusieurs organisations internationales telles que la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'Association de l'université européenne, l'UNESCO-CEPES, etc. Le but final de ce processus était de doter les États européens d'une structure efficace permettant à leurs ressortissants de se déplacer facilement d'un pays à un autre pour étudier ou travailler, d'augmenter l'attractivité de l'enseignement supérieur européen

---

<sup>11</sup> European Higher Education Area. (2016). *Ministerial conference Leuven / Louvain-La-Neuve 2009*. Repéré à <http://www.ehea.info/cid101040/ministerial-conference-leuven-louvain-la-neuve-2009.html>

<sup>12</sup> European Higher Education Area. (2016). *Ministerial conference Yerevan 2015*. Repéré à <http://www.ehea.info/cid101764/ministerial-conference-yerevan-2015.html>

afin que même des personnes originaires de pays non-européens puissent venir étudier ou travailler en Europe et enfin que cela permette à l'Europe de se doter de connaissances de pointe de grande qualité pour se développer en tant que communauté pacifique et tolérante et ainsi atteindre ses objectifs. Pour y arriver, un effort collectif sans précédent devait avoir lieu pour arriver à introduire un système de trois cycles, renforcer l'assurance de la qualité et aussi simplifier la reconnaissance des qualifications. Même si ces changements devaient se terminer en 2010, ils ne devaient en aucun cas signifier que tous les pays européens devaient se doter du même système d'enseignement. Et ce, bien au contraire, puisque c'est cette richesse de diversité qui est très appréciée en Europe. Le processus visait donc à simplifier la mobilité dans un but d'accroissement de la mobilité des étudiants et des travailleurs en Europe ainsi que d'augmenter l'employabilité au sein de l'Union Européenne.

Ce processus a donc joué un rôle clé dans le développement de l'Union Européenne vers une union du savoir sans frontières en favorisant la modernisation des systèmes d'enseignement et de formation, veillant à ce qu'ils répondent aux besoins d'un marché du travail en perpétuelle mutation. Néanmoins, il convient de mettre en avant que cette transition n'aurait pas pu être rendue possible sans un accompagnement de ce processus par le développement de stratégies européennes, comme la stratégie pour la jeunesse ainsi que la stratégie d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur européens, ceux-ci eux-mêmes renforcés par la mise en place de programmes d'échanges européens qui se sont installés dans le temps dans le paysage européen.

## 3.2 Stratégies européennes

Afin de mettre en place de manière efficace le processus de Bologne, les états membres ainsi que les institutions politiques et éducatives de l'Union Européenne ont eu recours à différentes stratégies, parmi elles la stratégie de l'Union Européenne en faveur de la jeunesse et la stratégie d'internationalisation des universités.

### 3.2.1 Stratégie de l'Union Européenne en faveur de la jeunesse

Les jeunes sont les premiers concernés par les modifications que l'Union Européenne tente d'apporter en créant l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Dans un monde en perpétuelle mutation, les jeunes se doivent d'être préparés à entrer dans cet univers fortement globalisé. C'est donc dans ce but qu'a été créée la stratégie de l'Union Européenne en faveur de la jeunesse (Commission Européenne, 2017)<sup>13</sup>. Cette stratégie, établie dans un espace-temps situé entre 2010 et 2018 s'articule à un niveau à la fois européen et national, laissant à chaque état membre la responsabilité de sa politique dans ce domaine. Ce travail commun pour la jeunesse poursuit deux objectifs majeurs, à savoir de créer davantage de possibilités d'études et ainsi instaurer l'égalité des chances pour tous les jeunes à la fois dans l'enseignement et sur le marché du travail, et d'encourager les jeunes à participer de manière plus active à la société. Pour parvenir à accomplir ces deux objectifs, cette stratégie s'appuie sur huit domaines d'activité.

Le premier domaine d'activité auquel l'Union Européenne porte une attention particulière est celui de l'emploi et de l'entrepreneuriat et ce, dans une démarche de promotion de l'emploi des jeunes ainsi que de l'esprit d'entreprise. Ainsi, les états membres de l'Union Européenne se soutiennent dans un effort collectif pour achever plusieurs objectifs dans ce domaine. Tout d'abord, les états européens veulent, grâce à cette stratégie, pouvoir répondre efficacement aux préoccupations des jeunes concernant les stratégies en matière d'emploi. Ensuite, l'Union Européenne investit de manière conséquente pour que les jeunes puissent acquérir des compétences appréciées par les employeurs. De plus, l'Europe met en place un système de promotion des possibilités de travailler et de se former à l'étranger afin de les rendre plus attractives et plus visibles pour les

---

<sup>13</sup> Commission Européenne. (2017). *Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse*. Repéré à [https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy\\_fr](https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy_fr)

jeunes. Enfin, le cadre européen met un point d'honneur à agir en faveur de la qualité des stages et de l'apprentissage, assurant aux jeunes un cadre propice à l'acquisition de nouvelles compétences.

Pour arriver à mettre efficacement en place des actions permettant de répondre aux différents objectifs énoncés, l'Union Européenne s'appuie sur une politique en matière d'emploi à une échelle européenne « la stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance et de l'emploi ». Au moyen de nombreuses initiatives, il s'agit en fait de réduire le chômage des jeunes, à encourager à la mobilité pour l'emploi et à assurer un cadre de qualité pour les stages permettant ainsi aux étudiants d'emmagasiner des expériences professionnelles de qualité et ce dans des conditions sûres et équitables. L'initiative pour l'emploi des jeunes va aussi en ce sens. Mise en place en 2013, elle a pour objectif de venir en aide aux jeunes sans emploi ne suivant ni d'études ni de formations dans les régions où le taux de chômage dépasse les 25%. Entre autre, cette stratégie pour l'emploi vise à encourager l'esprit d'entreprise des jeunes européens notamment en menant des activités socio-éducatives dans le domaine de la culture ou du développement de l'esprit d'entreprise.

Un autre volet de la stratégie de l'Union Européenne pour la jeunesse concerne l'inclusion sociale. En effet, suite à la crise économique vécue en 2008, les différences se sont accrues entre les jeunes accentuant les phénomènes d'exclusion et de pauvreté. Pour remédier à cela, la stratégie européenne a pour objectifs prioritaires de favoriser une sensibilisation interculturelle pour lutter contre les préjugés, de résoudre les problèmes des sans-abris, du logement et de la pauvreté mais aussi de faciliter l'accès à des services de qualité en matière de transport, d'insertion numérique, de santé et de services sociaux par exemple.

Ensuite, le troisième angle d'approche de cette stratégie, se fait d'un point de vue de la participation à la société civile. Pour que leur action soit la plus efficace possible dans ces domaines, les états membres agissent de concert pour trouver et instaurer des mécanismes permettant d'établir un dialogue avec les jeunes et ainsi rendre plus aisé leur participation dans l'élaboration de politiques nationales. Pour se faire, les jeunes sont incités à prendre part à la vie politique et aux différentes organisations de jeunesse et de la société civile. Une aide particulière est d'ailleurs apportée à ces associations et organisations. Ces démarches sont encadrées par la Commission européenne à la fois dans le

cadre d'un dialogue structuré, permettant aux jeunes de s'associer au processus d'élaboration de la politique dans leur pays et aussi dans le cadre du corps européen de solidarité, lequel doit permettre aux jeunes de se porter volontaire ou bien de travailler dans le cadre de projets visant à aider des communautés à travers toute l'Europe.

Un autre point de cette politique est la mise en avant de l'importance de la santé et du bien-être. Ainsi, l'Union Européenne met aussi bien en avant les vertus de l'activité physique et des modes de vie sains que l'intérêt du sport et de se trouver en bonne santé mentale et sexuelle. Pour y parvenir, elle met l'accent sur l'éducation en matière de nutrition, misant notamment sur les partenariats entre les écoles, les professionnels de santé et les organisations sportives. De plus, l'Union Européenne tient à sensibiliser les jeunes sur le fait que la pratique régulière de sport peut encourager une démarche positive vis-à-vis du travail d'équipe, de l'apprentissage interculturel et du sens des responsabilités. L'Union Européenne a pris position et fait en sorte de mettre en œuvre beaucoup d'activités dans ce domaine de la santé, tout en ciblant des champs spécifiques comme encourager une alimentation saine couplée à une activité physique régulière, mettre en avant les vertus d'une bonne santé sexuelle et mentale, ou de lutter contre les dangers de l'alcool et contre les maladies graves telles que le sida.

Le cinquième point de cette stratégie pour la jeunesse vise à promouvoir les activités de volontariat en Europe, considérées comme un excellent moyen d'apprentissage informel pour les jeunes. Ainsi, l'Europe met un point d'honneur à reconnaître plus grandement les activités de bénévolat et les différentes compétences que ces dernières permettent d'acquérir. Ensuite, il est aussi prêté une attention particulière à ce que le travail puisse s'effectuer dans un environnement sain et intergénérationnel, permettant ainsi aux jeunes d'effectuer un travail enrichissant. Pour s'engager encore plus intensément dans le développement des volontariats, la Commission européenne s'occupe de référencer une base de données, accessible à tous les États membres et qui répertorie toutes les possibilités de volontariat à travers l'Europe. De plus, L'Union Européenne a mis en place en 1996 le service volontaire européen qui offre la possibilité aux jeunes plus âgés de travailler comme bénévoles dans un autre pays de l'Union Européenne ou même en dehors de ses frontières. Dans la même lignée, on retrouve le corps européen de solidarité. Lancé en décembre 2016, il permet aux jeunes âgés de 18 à 30 ans d'effectuer des

bénévolats ou bien même de travailler dans des projets bénéficiant à des personnes et des communautés dans toute l'Europe.

Le sixième volet de la stratégie de l'Union Européenne pour la jeunesse concerne la place des jeunes dans le monde. En effet, c'est un défi important que l'Europe s'est lancée en voulant inciter les jeunes à collaborer avec des régions extérieures à son territoire et même à prendre part davantage à la vie politique mondiale. Ainsi, elle veut sensibiliser les jeunes aux questions de portée mondiale, mais aussi leur permettre de dialoguer avec les responsables politiques sur les différents défis mondiaux afin de favoriser une compréhension mutuelle. De plus, l'Union Européenne encourage vivement à effectuer des périodes de bénévolat, que ce soit dans des projets de nature environnementale ou bien même dans les pays en développement. Pour soutenir cette démarche, l'Union Européenne a notamment conclu des accords avec des pays voisins ou soutient l'organisation d'évènements bilatéraux.

L'Union Européenne se veut créative, innovante et encourage ainsi la stimulation de ces aspects chez les jeunes en leur rendant plus facile l'accès et la participation à la culture. L'Union Européenne lance donc des actions spécifiques pour notamment soutenir le développement de la créativité chez les jeunes. Ainsi, elle renforce l'accès à la culture et aux outils créatifs en facilitant notamment l'accès aux nouvelles technologies chez les jeunes, dans l'espoir d'éveiller leur côté créatif le plus tôt possible. En outre, l'Union Européenne vise aussi à rendre possible l'accès à un environnement propice au développement de la créativité et de l'innovation.

Enfin, la dernière sphère de la stratégie de l'Union Européenne pour la jeunesse concerne l'éducation et la formation. Dans un souci d'adaptation à la société mondiale actuelle, l'Union Européenne s'emploie à remédier le plus efficacement possible à l'actuelle hétérogénéité des compétences et à faire en sorte que tous les jeunes Européens soient capables de passer du monde des études à celui du travail sans difficulté. Pour se faire, il est fait très attention au fait que chaque jeune doit être sur le même pied d'égalité et ainsi disposer de la même possibilité d'accéder à une éducation de qualité. Ensuite, l'Union Européenne souhaite renforcer le travail des animateurs de jeunesse et ainsi créer des liens, des passerelles entre l'éducation formelle et l'apprentissage informel. Un autre but recherché est celui de réduire de manière significative le décrochage

scolaire pour passer sous la barre des 10% de jeunes quittant l'école de manière prématurée d'ici à 2020 (Commission Européenne, 2017)<sup>14</sup>. Cette démarche concernant l'éducation et la formation s'appuie de manière très importante sur le programme de formation Erasmus+. Le programme Erasmus+ est d'ailleurs présent dans chaque strate de la stratégie de l'Union Européenne pour la jeunesse, ce qui en fait un point décisif. Ce programme européen, connu et reconnu aujourd'hui, est également un point central de la stratégie d'internationalisation des instituts d'enseignement supérieur en Europe.

### 3.2.2 Stratégie d'internationalisation des universités

Nous avons pu constater que l'Europe et plus particulièrement l'Union Européenne se dote de stratégies pour atteindre ses objectifs à court et moyen terme. L'un de ces angles de réflexion est lié à la mobilité des étudiants européens dans le cadre du programme Erasmus+, programme que nous présenterons un peu plus tard. Ce programme et ce qu'il représente pour la mobilité des étudiants a pris une place importante dans les stratégies menées par les instituts d'enseignement supérieur en Europe. En effet, les individus n'ont pas été les seuls à devoir s'adapter au processus de globalisation dans le monde, les institutions d'enseignement supérieur devant elles aussi faire face à de nouveaux défis, dont celui que représente la mobilité étudiante. Néanmoins, il convient de noter, que même si le degré d'internationalisation des universités s'est développé au cours des dernières années, il n'en demeure pas moins que les universités étaient déjà très cosmopolites dans le passé, en comparaison avec d'autres institutions.

Au fil de ces dernières années, il est possible de distinguer deux types de mobilité distincts. En effet, comme l'a montré l'experte néerlandaise Marijk van der Wende (1997)<sup>15</sup>, deux tendances se dégagent. Premièrement, on peut observer une augmentation des activités transfrontalières spécifiques et visibles. Sous ces activités sont regroupées des mesures telles que la mobilité étudiante, la mobilité temporaire de personnel, le recrutement de professeur d'université ayant une nationalité étrangère, l'enseignement et l'apprentissage de langues étrangères etc. On peut également souligner le fait que

---

<sup>14</sup> Commission Européenne. (2017). *Décrochage scolaire*. Repéré à [http://ec.europa.eu/education/policy/school/early-school-leavers\\_fr](http://ec.europa.eu/education/policy/school/early-school-leavers_fr)

<sup>15</sup> Teichler, U. (2007). *Die Internationalisierung der Hochschulen : Neue Herausforderungen und Strategien* p. 25 – p.48). Frankfurt/Main : Campus Verlag.



l'encouragement à la mobilité et les mesures d'accompagnement mises en place dans le cadre du programme Erasmus représentent les mesures politiques les plus visibles mises en œuvre dans le but de contribuer au développement de mesures de même type que celles évoquer précédemment. L'autre tendance remarquée par van der Wende est un avancement vers une universalité, une globalisation, une internationalisation ou bien aussi une régionalisation des universités. Par ce procédé est évoqué le fait que l'on assiste, via le développement du programme Erasmus, à l'apparition d'une dimension européenne des universités ainsi que des offres d'étude. Attention, cela ne veut en aucun cas dire que les universités et par extension les systèmes universitaires tendent à se rapprocher pour ne former qu'un seul et uniforme système. Bien au contraire, cela signifie que les systèmes européens s'accordent pour pouvoir tirer au maximum profit de la diversité présente en Europe qui fait la force et la richesse de l'Union Européenne.

Ce procédé prend sa source dans la politique des universités entre le milieu des années 1970 et le début des années 1990, et qui s'est développé autour de trois axes distincts. En effet, l'accent a été mis sur le développement de la collaboration entre universités ainsi que sur le développement de la mobilité internationale, sur le soutien important d'une démarche d'eupérisation des territoires ainsi que sur le respect de la diversité des systèmes d'enseignement supérieur européens.

Cette stratégie a eu pour différentes conséquences sur la politique européenne concernant les coopérations et la mobilité. Ainsi, quatre effets majeurs peuvent être mis en avant. Premièrement, cette stratégie a eu pour conséquence d'augmenter de manière significative le nombre de mobilité étudiante temporaire au sein de l'Europe. De ce fait, la mobilité étudiante ne peut désormais plus être qualifiée d'exception mais plutôt comme un phénomène normal ou bien courant. Il est à prendre en compte que les universités se sentent aussi impliquées dans le succès de cette stratégie.

Deuxièmement, la stratégie d'internationalisation des universités, portée par le programme Erasmus, a également rencontré un franc succès en ce qui concerne la réduction des inégalités dans le cadre des échanges intra-européen. Ainsi, même si les étudiants ont toujours tendance à partir dans le pays dont ils ont appris la langue au cours du secondaire, on peut noter une nette amélioration dans la répartition des échanges dans les pays membre de l'Union Européenne par rapport à l'époque où les étudiants partaient de manière individuelle.

En troisième lieu, on peut aussi souligner que cette stratégie d'internationalisation a eu des conséquences nettes et visibles sur la manière de construire les différentes filières. En effet, les particularités de chaque système étaient à prendre en considération. De ce fait, la Commission européenne a mis la pression aux universités afin que celles-ci mettent en place un processus de reconnaissance des acquis durant des mobilités lors du retour des étudiants dans leur université d'origine. C'est ainsi, que fut décidé la mise en place de la désignation « études à l'étranger organisées ». De plus, une autre désignation de « curricular integration » a aussi vu le jour. Cette dernière avait pour but de mettre en place des mesures permettant aux universités de s'accorder sur le panel de filières qu'elles proposent ainsi que sur les modalités des examens. Ces deux désignations ont non seulement permis aux universités de rendre plus facile la mobilité des étudiants mais aussi de pouvoir gérer, si nécessaire, d'éventuels conflits sur un même pied d'égalité.

Enfin, il ne faut pas oublier que la stratégie d'internationalisation des universités a aussi rendu possible la création d'une dimension européenne de l'enseignement.

Même si cette stratégie a été couronnée de succès sous certains points, il ne faut pas négliger les efforts qui ont été engagés pour atteindre ces points. En effet, même si les coopérations entre universités existent depuis longtemps, elles sont longtemps demeurées comme isolées, souvent limitées dans le temps et sans signification au niveau européen. Le développement positif de la stratégie d'internationalisation est en grande partie à accorder à des pionniers, des personnes isolées qui ont œuvrées pour la réussite de ce projet. Par la suite, ces pionniers ont réussi, de par la réussite de leurs actions, à faire que les universités systématisent leurs activités internationales. Cela a eu entre autre des conséquences à différents niveaux. Premièrement, cette systématisation a eu des répercussions sur les structures décisionnelles. En effet, le traitement des relations internationales était auparavant réservé aux recteurs ou aux présidents des universités. Cette structure a été modifiée pour désormais être décentralisée. Ainsi, des responsables des relations internationales ont été nommés dans de nombreuses universités. Deuxièmement, ce procédé a aussi influé sur les infrastructures et les services forçant les universités à faire construire des centres de langue ainsi que des logements permettant aux étudiants et aux chercheurs étrangers de se loger facilement ou en élargissant leurs services de conseil. Grâce à ces décisions, les établissements ont fait un grand pas en avant vers une stratégie d'internationalisation efficace. Enfin, la systématisation des activités inter-

nationales a conduit à la création d'institutions spécifiques au domaine des relations internationales nommées « service des relations internationales ». Ces derniers ont pour mission de proposer des services aux étudiants rentrants ou sortants ainsi que de prendre part au processus de préparation de décisions des universités.

Par la suite, la stratégie d'internationalisation des universités s'est encore un peu plus ancrée en ces dernières, lorsque le programme Erasmus a évolué en programme Socrate en 1997. À travers cette modification, ce procédé visant à une internationalisation grandissante des institutions d'enseignement supérieur en Europe a encore plus renforcé le caractère systématique de la mise en place d'activités internationales dans les universités. Cela s'est même accentué, puisque la Commission européenne a expressément demandé aux universités de fournir une « déclaration de leur politique européenne », déclaration dans laquelle devait être expliqué leurs stratégies européenne et internationale. De plus, l'importance des stratégies qui voulaient être entreprises grâce aux fonds européens alloués devait aussi être démontrée. Ceci fut néanmoins difficile à mettre en place pour les universités, notamment concernant les activités internationales, puisque beaucoup de structure attendaient de savoir quel budget leur serait accordé afin de pouvoir décider de mesures concrètes.

D'un point de vue général, la transition du programme Erasmus en programme Socrate a eu pour conséquence d'améliorer, d'un point de vue organisationnel, les processus de conseil et de prise de décisions en matière de questions internationales. De plus, une plus grande attention est désormais portée à ce que les actions menées ne soient plus menées de manière isolée mais à ce qu'elles soient, au contraire, organisées globalement dans toute l'Union Européenne.

Une idée importante est aussi ancrée dans le programme Socrate à savoir que le programme en lui-même se doit de profiter, non seulement aux étudiants mobiles mais aussi aux étudiants qui n'effectuent pas de mobilité, ce qui pourrait ainsi contribuer au développement de nouvelles activités internes aux universités.

Même si la stratégie d'internationalisation est suivie par la majorité des universités, il est important de tenir compte du fait que chacune d'entre elles disposent de spécificités qui rendent chaque institution différente. En effet, les universités d'un même pays fonctionnent de manière différente avec des programmes ainsi que des modalités d'examens différents. Si ces différences sont déjà notoires sur le plan national, il n'est à n'en pas

douter que ces mêmes différences se retrouveront à l'échelle européenne et internationale et que celles-ci doivent être prises en compte, puisque c'est cette perspective de découvrir quelque chose d'inconnu qui encourage de manière indirecte les mobilités étudiantes.

Par ailleurs, le développement accentué de cette stratégie d'internationalisation a eu aussi pour conséquence de modifier la typologie des mobilités. En effet, lors des prémices du processus de mobilité, la plupart des étudiants effectuaient une mobilité que l'on peut qualifier de verticale, c'est-à-dire que les étudiants partaient, en règle générale, dans un pays dans lequel était proposé un plus haut niveau d'instruction, afin d'enrichir leur savoir. Cependant, avec le temps et l'unification des pratiques de mobilité est apparu un nouveau type de mobilité, à savoir une mobilité horizontale. Cela signifie, que les étudiants ont moins tendance à rechercher un pays où l'excellence de l'enseignement est reconnue, mais qu'ils profitent, au contraire, des collaborations existantes entre instituts d'enseignement supérieur de même qualité pour partir en mobilité et ainsi emmagasiner des connaissances nouvelles tout en étant dans un cadre d'enseignement comparable à ce qu'ils connaissent dans leurs établissements d'origine.

De plus, la systématisation des mobilités dans les cursus d'enseignement a eu pour conséquence de changer quelque peu la vision que les gens avaient des mobilités. De fait, une mobilité n'est plus du tout considérée comme quelque chose de supplémentaire, qui vient se rajouter en plus aux études existantes. Bien au contraire, ce processus d'apprentissage à l'étranger, soutenu en grande partie par le renforcement du programme Erasmus, a fait évoluer le fait d'effectuer un séjour à l'étranger comme une composante à part entière des études. Ceci n'aurait en aucun cas été rendu possible sans un rapprochement considérable des instituts d'enseignement supérieur européen, que nous avons déjà évoqué en préambule de cette partie. Ce rapprochement des universités a également eu un effet pour le moins inattendu, de créer une nouvelle stratégie, parallèle à la stratégie d'internationalisation, à savoir la stratégie de « dénationalisation » des structures d'enseignements. En effet, comme évoqué plus tôt dans notre réflexion, les universités se sont rapprochées pour mettre en place un cadre d'enseignement favorable aux mobilités. Ce processus, que nous avons dans un premier temps nommé « internationalisation » est en fait un processus, visant à conserver les diversités présentes dans les systèmes d'enseignement tout en enlevant tous les procédés qui pourraient parasiter la mise en place de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

C'est dans ce contexte qu'a notamment été mis en place le système de Licence et de Master. Cette création de nouveaux programmes a eu de nombreuses répercussions, dont l'augmentation significative du nombre d'étudiants, ce qui a également facilité un rehaussement du niveau des diplômes obtenus. Ce processus a aussi été soutenu par la création d'un système de reconnaissance des connaissances et diplômes acquis à l'étranger. Les étudiants ne sont plus dans la crainte de passer un semestre voire une année sans que cela ne soit reconnu par leur université d'origine. Cette facilitation des mobilités a donc été un vecteur clé de la réussite de la stratégie d'internationalisation, ou de dénationalisation des universités européennes.

Il est à ce jour possible de tirer un bilan conséquent de la stratégie d'internationalisation mise en place par les instituts d'enseignement supérieur européens. Portée par un cadre juridique plus propice aux réformes qu'auparavant, cette stratégie a eu plusieurs conséquences. Tout d'abord, la conséquence la plus visible est l'augmentation significative des coopérations et des mobilités internationales ainsi que la prise d'importance d'une dimension internationale de la recherche, de l'enseignement et des études. Ensuite, les filières proposées dans les universités ont, grâce à la mise en place du système Licence-Master-Doctorat, subi un profond changement, les rendant plus attractives pour les étudiants étrangers. Enfin, les universités se sont employées à mettre en place un changement important en ce qui concerne leur organisation globale.

Il est aussi important de prendre en compte le fait que les gouvernements européens ont agi de concert pour la mise en place de cette stratégie. En effet, chaque pays membre a fait en sorte que ses propres politiques nationales puissent supporter l'effort collectif européen. Ce dernier n'a pas été consenti de manière volontaire, en ce sens que les pays membres de l'Union Européenne ont été, en quelque sorte, obligés de se ranger derrière cette stratégie collective par parvenir à faire face à de nombreux enjeux (La documentation française, 2008)<sup>16</sup>. L'Union Européenne s'étant fixé pour objectif de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, elle se doit de pérenniser son développement économique. Or, il s'avère que ce développement ne peut guère plus s'effectuer sans l'utilisation des nouvelles connaissances et

---

<sup>16</sup> La documentation française. (2008). *Les enjeux de la mobilité étudiante*. Repéré à <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/mobilite-etudiants-europe-monde/enjeux-mobilite-etudiante.shtml>

notamment celles acquises par les étudiants au cours de leur mobilité. De ce fait, les États européens, soucieux de conserver leur compétitivité, mettent en place des stratégies pour pouvoir attirer et à conserver des étudiants étrangers afin de se constituer un « réservoir » d'étudiants dans des domaines spécifiques tels que les domaines scientifiques et techniques. Ces stratégies ont eu plusieurs conséquences notoires. Ainsi, selon l'OCDE, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur s'élève à environ 2 millions en 2003, soit un doublement en vingt ans. À l'horizon 2025, ce chiffre devrait être quintuplé. D'un autre côté, la concurrence entre établissements voire entre pays reste une réalité de cette restructuration des programmes universitaires. En effet, la capacité à attirer des étudiants étrangers devient également un facteur de rayonnement culturel et technologique avec ses bénéfices affectant d'autres terrains tels que l'adoption de normes internationales, l'exportation de modèles d'organisation et de pensée. Elle a également des effets significatifs sur la balance des biens et des services des pays d'accueil. En Australie, par exemple, le poste « formation supérieure » de ce pays est le troisième en matière de recettes dans sa balance des paiements. Néanmoins, ces politiques d'incitations posent également la question de la mobilité des étudiants venant de pays en développement, pour lesquels les pays d'origine consentent souvent un effort financier substantiel, et qui pour certains d'entre eux font le choix de rester dans le pays d'accueil après leurs études.

Parallèlement aux enjeux économiques énoncés ci-dessus, l'Union Européenne souhaite faire face à d'autres enjeux, que ce soit dans le domaine universitaire ou même le domaine de la recherche. Elle s'est donc appuyée sur le développement des mobilités internationales, puisque celles-ci sont nécessaires à l'excellence scientifique qui suppose des interactions entre étudiants et chercheurs au niveau international. Elles permettent aussi l'intensification des coopérations entre laboratoires de recherche de différents pays et la formation de réseaux internationaux de chercheurs. De plus, les mobilités internationales contribuent également à la compétitivité internationale des établissements d'enseignement et des laboratoires de recherche publics et privés, ce qui a pour conséquence de créer des synergies entre les différents instituts de recherche et laboratoires. Ainsi, l'Union Européenne peut tirer la quintessence des résultats du travail fourni par les chercheurs.

Après avoir exposé les stratégies européennes concernant les mobilités étudiants, nous sommes plus à même de comprendre les motifs d'existence de ces stratégies ainsi que leur mode de fonctionnement. Ce qui est intéressant de souligner, est la concordance de ces politiques, à la fois nationales et européennes, à savoir que chacune d'entre elles reposent sur l'existence d'un programme, régulant la mobilité étudiante à travers l'Europe. Ce programme s'appelle Erasmus+.

### **3.3 Les programmes de mobilité européens : l'exemple d'Erasmus+**

Bien qu'il existe une pléiade de programmes (Éduscol, 2017)<sup>17</sup> permettant aux étudiants d'effectuer un séjour à l'étranger, tels que le programme Voltaire soutenu par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), le programme d'assistant de français à l'étranger organisé par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ou même le programme de Volontariat international en entreprise (VIE), le programme Erasmus+ a su s'imposer comme la référence des programmes d'échanges interuniversitaires en Europe.

En France notamment, le programme, comprenant aussi Leonardo da Vinci, Grundtvig et Comenius (Agence Europe Education Formation France, 2012. p.3)<sup>18</sup>, a rencontré un immense succès. En effet, ce sont environ 22 981 étudiants français, qui au niveau européen, sont partis en mobilité dans le cadre du programme Erasmus, pour l'année 2006-2007. De plus, de manière générale, la proportion d'étudiants français effectuant des études dans un autre pays membre de l'Union Européenne était de l'ordre de 4 à 5% pour la même année. Les principaux pays de destinations des étudiants français sont, dans le cadre du programme Erasmus, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie (La documentation française, 2008)<sup>19</sup>.

Même si les étudiants français participent activement au programme Erasmus, il n'en demeure pas moins que la France elle-même reste attractive auprès des étudiants inter-

---

<sup>17</sup> Éduscol. (2017). *Liste des programmes de mobilité par public (élèves, enseignants, étudiants)*. Repéré à <http://eduscol.education.fr/pid24438/liste-des-programmes-de-mobilite-par-public.html>

<sup>18</sup> Agence Europe Éducation Formation France. (2012). *Génération Erasmus : 25 ans de bonnes pratiques*. Bordeaux, France.

<sup>19</sup> La documentation française. (2008). *Les enjeux de la mobilité étudiante*. Repéré à <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/mobilite-etudiants-europe-monde/enjeux-mobilite-etudiante.shtml>

nationaux. Ainsi, en 2007, la France accueillait 260 596 étudiants étrangers, ce qui la place parmi les cinq premiers pays de l'OCDE en nombre d'étudiants accueillis. Pour cette même année, le taux d'étudiants étrangers en France s'établissait en moyenne à 11,7 % des étudiants à l'université. Cette proportion est de plus en plus élevée à mesure que l'on s'élève dans le niveau d'études.

Pour donner un point de vue plus global sur le programme Erasmus il faut savoir, qu'entre le début du programme en 1987 et l'année académique 2012-2013, ce sont plus de 3 millions d'étudiants, répartis dans des filières variées telles que les sciences économiques et sociales, l'ingénierie ou bien encore les sciences sociales (voir graphique complémentaire n°1 placé en annexe page I) qui ont effectué une mobilité dans le cadre de ce dernier avec une destination préférentielle qui est l'Espagne, suivie par l'Allemagne (voir graphique complémentaire n°2 placé en annexe page I). À cela, il faut ajouter plus de 300 000 professeurs et autre personnel d'université qui ont eu aussi pris part au programme à partir de 1997. À ce jour, ce sont approximativement 4 000 institutions d'enseignement supérieur, réparties dans plus de 34 pays, qui participent au programme.

De plus, le lien entre l'employabilité et l'expérience acquise au cours des études a été renforcé, dans le sens où de plus en plus de jeunes diplômés trouvent du travail, disposant eux-mêmes des compétences requises par les employeurs. En effet, la littérature existante fait état d'études qui démontre qu'un nombre grandissant de compétences est de plus en plus apprécié par les employeurs en Europe. Cela comprend des compétences telles que le savoir dans une discipline précise, les compétences en langues étrangères, la capacité de s'adapter, le degré de flexibilité et de résistance, une plus grande connaissance de la notion d'interculturalité, la capacité d'estimer ses propres forces et faiblesses et la capacité à prendre des décisions. Ces compétences sont de plus en plus demandées dans un marché du travail de plus en plus concurrentiel.

Mais alors, quel est donc ce programme qui permet d'acquérir ces compétences ?



### 3.3.1 Présentation du programme Erasmus+

Le programme Erasmus+ représente la continuité du programme Erasmus, lui-même créé en 1987. C'est ensuite en 2014, qu'intervient la véritable naissance du programme sous le nom d'Erasmus+ qui s'appuie donc sur les 25 années de réussite des programmes européens dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse et ce, d'un point de vue à la fois intra-européen et international. Erasmus+ résulte de la fusion de plusieurs programmes européens mis en place par la Commission européenne entre 2007 et 2013 (Commission Européenne, 2017, p. 9-27)<sup>20</sup>. Parmi ces programmes, on retrouve :

- Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
- Le programme Jeunesse en action
- Le programme Erasmus Mundus
- Le programme Tempus
- Alfa
- Edulink
- Les programmes de coopérations avec les pays industrialisés dans le domaine de l'enseignement supérieur

Ces différents programmes énoncés ci-dessus ont constitué un point d'appui significatif pour les actions menées notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement scolaire, l'éducation des adultes et de la jeunesse.

Il est intéressant de mettre en évidence que le programme Erasmus+ a été doté d'objectifs qui dépassent parfois son propre cadre, voulant avoir une portée au-delà des programmes mis en place. Ainsi, le programme soutient les synergies d'actions menées dans différents domaines que sont l'éducation, la formation et la jeunesse, tend à supprimer les frontières artificielles entre les différents types de projets et d'actions, encourage les nouvelles idées, attire de nouveaux acteurs de milieux différents tels que le monde du travail et la société civile et favorise de nouvelles formes de coopération.

---

<sup>20</sup> Commission Européenne. (2017). *Erasmus+ : Guide du programme*, 9-27.

Pour éviter toute dispersion et que le programme soit reconnu par le plus grand nombre, ce dernier a été associé à un nom fort qui est celui d'Erasmus. C'est pourquoi toutes les actions énoncées auparavant ont été regroupées sous ce nom. Néanmoins, pour faciliter la communication sur certaines actions ou certains projets, il est possible de retrouver les actions sous des noms plus détaillées. Ainsi, on retrouvera notamment l'action « Erasmus+ Jeunesse en action », qui se réfère à toutes les activités et tous les projets mis en place liés à l'apprentissage non formel et informel des jeunes, l'action « Erasmus+ Erasmus Mundus » se référant à tous les masters communs Erasmus Mundus ou bien encore l'action « Erasmus+ Sports » pour toutes les actions menées dans le cadre du programme ayant un lien avec le milieu du sport.

Chacune des actions citées, regroupées sous le nom Erasmus+ a pour objectif de contribuer à l'accomplissement de plusieurs points. D'abord, le programme Erasmus+ veut participer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020, notamment au grand objectif concernant le domaine de l'éducation. Ensuite, le programme doit être un pilier permettant de remplir les objectifs en termes de coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation. De plus, le programme doit veiller au développement durable des pays partenaires dans le domaine de l'enseignement supérieur. Erasmus+ doit aussi être un vecteur permettant d'achever les objectifs généraux concernant la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse pour la période 2010-2018. Mais ce n'est pas tout, puisque le programme Erasmus+ a aussi pour but d'atteindre l'objectif de développement de la dimension européenne dans le sport et en particulier dans les sports de masse. Enfin, le programme se doit de contribuer à la promotion des valeurs européennes comme stipulé dans l'article 2 du traité sur l'Union européenne qui veut « une union fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes » (Cardot, P. 2012)<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> Cardot, P. (2012). *Article 2 du Traité sur l'Union Européenne*. Repéré à <http://regards-citoyens.over-blog.com/article-article-2-du-traite-sur-l-union-europeenne-95989971.html>

Le programme Erasmus+ est un programme unique en son genre et qui dispose de caractéristiques bien spécifiques, dont voici les principales.

- La reconnaissance et la validation des compétences et certifications.

Étant un programme intégralement initié par l'Union européenne, Erasmus+ s'appuie sur les outils de transparence et de reconnaissance des compétences mis à disposition par l'Union européenne elle-même. Ainsi, des outils comme Europass, Youthpass (passport jeunesse), le système européen de transfert d'unités de cours capitalisables (ECTS) ou bien encore le réseau Euroguidance sont tous soutenus par Erasmus+. Ces outils ont le même objectif qui est de faire en sorte que les certifications et les compétences acquises à l'étranger soient plus facilement reconnues et mieux comprises, que ce soit aux niveaux national, international ou même sur le marché du travail. Ainsi, ce sont environ 70% des études à l'étranger ont été reconnues en 2015 dans le cadre de licence et de master (voir graphique complémentaire n°3 placé en annexe page II). De plus, ces outils servent l'accomplissement des objectifs d'une croissance intelligente, durable et inclusive d'Europe 2020 et aussi ceux en matière d'éducation et d'emploi, misant pour se faire sur une meilleure intégration sur le marché du travail et sur une mobilité accentuée. Pour y parvenir, le programme Erasmus+ a la nécessité de soutenir la stratégie d'éducation en l'aidant à faire face à de nouveaux défis tels que le recours de plus en plus fréquent à l'apprentissage numérique mais aussi en soutenant la création de parcours d'apprentissage flexibles. Les outils mis en place sont bien entendu amenés à évoluer au fil du temps pour ne pas perdre en efficacité et s'adapter au mieux aux exigences conjoncturelles.

- La diffusion et l'exploitation des résultats des projets.

C'est l'un des aspects les plus importants dans le cycle de vie des projets Erasmus+. En effet, cela permet aux organisations ayant mené le projet à bien de communiquer et de partager les résultats obtenus. Ainsi, le projet sera visible par tous de manière pérenne et son influence s'en retrouvera grandit tout en mettant en perspective la valeur ajoutée qu'a apporté le programme Erasmus+ à ce projet. Cette démarche de diffusion est si importante dans le déroulement d'un projet qu'il est généralement demandé aux partici-

pants au projet d'établir un plan de communication cohérent dès le début des opérations afin de cibler le plus précisément possible la cible souhaitée.

- L'exigence de disposer d'un libre accès aux matériels didactiques, aux documents et aux médias produits dans le cadre du programme Erasmus+.

Le programme Erasmus+ fait en sorte de faciliter le libre accès à toutes les ressources qui pourraient s'avérer utiles à l'apprentissage, à l'enseignement, à la formation et à l'animation socio-éducative. Ainsi, tous les matériels, documents et médias produits dans le cadre de projets financés par le programme Erasmus+ doivent être mis à disposition du public, sous format numérique, sur internet sous le régime des licences ouvertes.

- La dimension internationale du programme.

Le programme Erasmus+ dispose d'une dimension internationale très marquée, notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la jeunesse.

Concernant le champ d'action de l'enseignement supérieur, le programme se veut de soutenir différentes mesures ayant pour but de stimuler la coopération avec les pays partenaires, parmi lesquelles : la mobilité internationale des crédits des particuliers et des masters communs Erasmus Mundus visant à favoriser la mobilité des apprenants et du personnel en provenance et à destination des pays partenaires ; les projets voulant renforcer les capacités dans l'enseignement supérieur pour encourager la coopération et les partenariats qui ont des répercussions sur la modernisation et l'internationalisation des établissements et systèmes d'enseignement supérieur dans les pays partenaires ; un soutien au dialogue politique ainsi que les activités Jean Monnet dans le but de favoriser l'enseignement, la recherche et la réflexion dans le domaine des études sur l'Union européenne dans le monde.

Concernant le champ d'action de la jeunesse, le programme Erasmus+ soutient : la mobilité des jeunes et des animateurs socio-éducatifs afin de favoriser les échanges de jeunes ainsi que le service volontaire européen avec les pays partenaires voisins de l'Union européenne. Il en va de même concernant les différents projets et initiatives dont l'objectif est de renforcer les capacités dans le domaine de la jeunesse pour supporter les activités de coopération et de mobilité ayant des conséquences positives sur le développement qualitatif de l'animation socio-éducative ainsi que des systèmes et des

politiques en faveur de la jeunesse notamment dans les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d’Asie et d’Amérique latine. La participation des jeunes et des organisations de jeunesse des pays partenaires voisins de l’Union européenne est aussi promue grâce à un dialogue structuré sur la jeunesse. La présence des jeunes lors des réunions, conférences et manifestations internationales est en effet largement encouragée pour donner toute sa cohérence au dialogue entre jeunes et décideurs.

- Le multilinguisme

Dans une société européenne de plus en plus ouverte sur l’extérieur, le multilinguisme constitue l’une des pierres angulaires du projet européen pour concrétiser ce rêve d’unité dans la diversité. L’Union européenne a défini comme objectif, commun à tous ses états membres, que tous les citoyens européens devaient disposer de la possibilité d’apprendre au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge, et ce, dans le but d’être mieux préparé à la société ainsi qu’au marché du travail européen et de pouvoir en tirer le plus d’avantages possibles. Les étudiants européens effectuant une mobilité par le biais du programme Erasmus+ ont la possibilité d’obtenir une aide linguistique durant leur séjour grâce à la plateforme OLS. Cette interface européenne propose aux jeunes de passer un test de langue avant leur départ pour savoir leur niveau dans l’idiome qu’ils devront utiliser à l’étranger. Un second test a également lieu à la fin de la mobilité, pour mesurer les progrès des étudiants. Pendant leur séjour, les étudiants peuvent aussi se servir des cours dispensés en ligne sur cette plateforme pour se perfectionner à leur rythme selon les difficultés qu’ils rencontrent.

En plus de ce soutien aux étudiants, l’Union européenne se veut de soutenir l’établissement de partenariats stratégiques dans le domaine de l’enseignement et de l’apprentissage des langues. Les innovations visant à un développement des compétences linguistiques des individus peuvent se faire dans des domaines variés tels que dans les méthodes d’enseignement et d’évaluation, de par le développement de nouveau matériel pédagogique, par l’enseignement des langues par ordinateur. Des concours sont aussi organisés pour inciter les jeunes à apprendre d’autres langues.

- L'équité et l'inclusion.

Le programme Erasmus+ veut s'affirmer en tant que fort vecteur d'équité sociale en rendant l'accès facile à des participants issus de milieux modestes ou défavorisés ou bien à des personnes auxquelles la participation aux activités transnationales est impossible en raison de :

- Handicap. Les personnes ayant des besoins particuliers, des personnes présentant un handicap mental, physique, sensoriel ou autre.
- Difficultés éducatives. Il se peut que des jeunes aient des difficultés à apprendre, qu'ils soient en décrochage scolaire, peu qualifiés ou qu'ils aient de faibles résultats scolaires.
- Obstacles économiques. Des personnes ayant des faibles revenus ou même sans abri par exemple.
- Différences culturelles. Immigrants, réfugiés ou bien descendants de familles d'immigrants ou de réfugiés. Des personnes présentant des difficultés à s'adapter à la langue, à la culture.
- Problèmes de santé. Des personnes souffrant de problèmes récurrents, maladies graves ou bien troubles psychiatriques.
- Obstacles sociaux. Personnes discriminées dû à leur âge, sexe, confession.
- Obstacles géographiques. Personnes vivant dans des zones reculées, sur des petites îles, des régions périphériques.

- La protection et la sécurité des participants.

Ces deux principes sont des points importants du programme Erasmus+ puisque tous les participants doivent pouvoir exploiter pleinement les possibilités d'apprentissage et de développement, aussi bien personnel que professionnel, offertes par le programme. Dans tous les cas, les étudiants ont pour obligation d'être couverts sous différents points : l'assurance voyage, la responsabilité civile, les accidents et maladies graves ainsi que les décès. Il est, de ce fait, fortement recommandé à tous les participants de faire une demande en vue d'obtenir une carte européenne de santé. Cette carte, gratuite,

permet à son détenteur d'être soigné aux mêmes conditions et au même coût dans les 28 pays de l'Union européenne ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein et en Norvège.

En plus de caractéristiques qui lui sont propres, le programme Erasmus+ s'articule autour de 3 actions clés qui régissent son fonctionnement et lui permettent ainsi d'atteindre ses objectifs.

- **Action clé 1 : La mobilité des individus.**

Cette action soutient plusieurs points. D'abord, elle vise à soutenir les mobilités des apprenants et du personnel. Cela signifie que les étudiants, les stagiaires, les jeunes et volontaires, mais aussi les professeurs, enseignants, formateurs, membres du personnel des établissements ont la possibilité d'effectuer une expérience professionnelle ou un apprentissage dans un autre pays et que ce séjour sera soutenu par le programme Erasmus+.

Ensuite, l'action clé 1 veut favoriser les masters communs Erasmus Mundus qui sont des programmes d'études internationales intégrés de haut niveau, dispensés par des groupes d'établissements d'enseignement supérieur. Ces derniers attribuent des bourses aux meilleurs étudiants de master durant toute la durée du programme dans le monde entier.

Enfin, cette action offre une aide aux étudiants dans la perspective d'obtenir un prêt pour les masters Erasmus+. Les étudiants peuvent faire la demande d'un prêt garanti par le programme pour partir à l'étranger durant toute la durée du master. Les étudiants doivent se rendre directement aux banques nationales ou dans une agence de prêt aux étudiants prenant part à ce dispositif pour y souscrire un prêt.

- **Action clé 2 : La coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques.**

Le but de cette action est d'apporter un soutien, dans le but de nouer des partenariats de différentes natures. Le but premier de cette action est d'aider à établir des partenariats stratégiques. Ces derniers, transnationaux, sont voués à développer de nouvelles approches relatives à un ou plusieurs domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. De plus, ces partenariats ont aussi pour objectif de stimuler l'innovation ainsi que l'échange d'expériences et de savoir-faire entre différentes organisations.

Deuxièmement, l'action clé 2 du programme Erasmus+ cherche à créer des alliances de la connaissance entre institut d'enseignement supérieur et des entreprises dans le but de soutenir l'innovation, l'entrepreneuriat, la créativité ainsi que l'échange de connaissance. En plus de ces alliances, le programme Erasmus+ veut aussi favoriser la création d'alliances sectorielles pour les compétences qui visent à soutenir la création de programmes de formations professionnels en s'appuyant sur des tendances observées dans un domaine spécifique et sur les compétences nécessaires pour obtenir des résultats probants dans un domaine professionnel.

Parallèlement à tout cela, Erasmus+ veut aussi aider des projets visant à renforcer les capacités ainsi qu'à soutenir les coopérations avec les pays partenaires dans les secteurs de l'enseignement universitaire et de la jeunesse. Cette démarche supporte les instituts d'enseignement supérieur et de jeunesse dans leur processus de modernisation et d'internationalisation.

Enfin, la deuxième action clé du programme Erasmus+ veut aider à la conception de plates-formes de soutien informatique, lesquelles seraient à la fois des espaces de collaboration virtuels ainsi que des réseaux d'échange dans le secteur de l'éducation pour tous.

- **Action clé 3 : Le soutien à la réforme des politiques.**

Cette dernière action clé veut favoriser l'acquisition de connaissances dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse dans le but que ces acquis puissent servir de base aux décideurs afin de prendre des décisions politiques.

De plus, cette action encourage les nouvelles initiatives, notamment celles visant à aider à créer des politiques innovantes. En outre, l'action clé 3 du programme Erasmus+ veut aussi permettre aux autorités de tester ces politiques grâce à des méthodes sûres.

Parallèlement à cela, cette action apporte une aide aux outils stratégiques européens, afin de les rendre plus transparent et ainsi faciliter la reconnaissance des compétences acquises lors d'un séjour à l'étranger.

Erasmus+ soutient également la coopération avec les organismes internationaux, comme l'OCDE, disposant d'une expertise et d'une capacité à analyser grandement reconnue dans le but de renforcer l'influence et la valeur ajoutée des politiques dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse en Europe.



Enfin, la dernière action clé d'Erasmus+ veut promouvoir le dialogue entre les parties prenantes du programme ainsi que la promotion du programme et des politiques mettant en œuvre les autorités publiques, les fournisseurs et les parties prenantes des domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. De par cette action, l'Union Européenne espère parvenir à susciter un intérêt plus prononcé des jeunes aux programmes politiques européens. Cette démarche est prépondérante pour aider les parties prenantes à soutenir de manière plus efficace l'application des politiques en exploitant les résultats du programme.

Pour mettre en place ces actions clés, le programme Erasmus+ est soutenu de manière financière par l'Union européenne. Ainsi, chaque pays qui participe au programme alloue une part de son budget au programme pour lui permettre de fonctionner. En ce qui concerne la période 2014-2020, les états membres se sont mis d'accord pour accorder, au total, environ 16 milliards d'euros de budget au programme. Cette somme peut paraître importante, mais elle semble nécessaire pour permettre à l'Union européenne de mener une action efficace pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 suivants :

- Un emploi de 75% pour la population âgée de 20 à 64 ans
- Un investissement en recherche et développement à hauteur de 3% du PIB
- La lutte contre le décrochage scolaire
- Une proportion de 40% des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur (Agence Erasmus+ France Education et Formation, 2015, p.3)<sup>22</sup>

Compte-tenu de la complexité et de la diversité des actions clés, je me suis concentré sur l'action clé 1 dans la partie empirique du mémoire à savoir celle portant sur la mobilité des individus, et plus spécifiquement sur la mobilité des étudiants, type de mobilité le plus répandu (voir graphique complémentaire n°4 placé en annexe page II), afin de mettre en lumière les différentes conséquences qu'une mobilité peut avoir sur un même individu.

---

<sup>22</sup> Agence Erasmus+ France Education et Formation. (2015). Erasmus+, un atout pour l'employabilité, une force pour les entreprises, p.3. Bordeaux, France.

Il est important de mettre en avant le fait que le programme Erasmus+ est géré de façon décentralisée, et ce, afin de permettre une affectation efficace des moyens financiers alloués pour le programme. Ainsi, plusieurs organismes se partagent les tâches de gestion de ce projet européen. En premier lieu, on retrouve la Commission européenne. Cette structure peut être décrite comme la plus importante pour le programme. En effet, c'est cette organisation qui est garante du bon fonctionnement du programme. Elle a pour missions de contrôler les budgets, de définir des priorités ainsi que des objectifs et des critères clairs et précis quant au programme. Elle est aussi amenée à prendre du recul pour mieux appréhender l'exécution générale du programme ainsi que de mener à bien le suivi et l'évaluation d'Erasmus+ au niveau européen. À cette même échelle, la Commission se fait aider par l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » pour diligenter les actions centralisées du programme. Ensemble, ces deux organisations ont également d'autres tâches à remplir, telles que de réaliser des études dans les domaines soutenus par le programme, de mettre en place des processus de recherche et aussi de mener à bien des activités fondées sur des éléments probants, d'améliorer la visibilité du programme ainsi que son effet systématique en mettant l'accent sur des actions de diffusion et de d'exploitation des résultats obtenus par le programme, de garantir la gestion contractuelle ainsi que le financement des organismes et réseaux soutenus par Erasmus+ et de gérer les possibles appels d'offres concernant la fourniture de services dans le cadre du programme.

Même si l'action du programme Erasmus+ demeure importante au niveau européen, elle ne pourrait pas rencontrer le même succès sans l'aide d'autres organismes nationaux, qui aident à la mise en place des actions prescrites par la Commission européenne et l'Agence exécutive. L'un des plus célèbres réseaux d'organisations de ce type est les agences nationales, présentes dans chaque pays prenant part au programme. Le but de cette décentralisation est de permettre la mise en contact la plus étroite possible entre le programme Erasmus+ et ses bénéficiaires ainsi que d'adapter les modalités d'action du programme selon des critères nationaux spécifiques à chaque état en termes de système d'éducation, de formation et de jeunesse. Ces agences nationales, chargées de s'occuper elles-mêmes des tâches budgétaires découlant du programme, accompagnent Erasmus+ au niveau national tout en faisant le lien entre la Commission européenne et les organisations participantes à différentes échelles, que ce soit locale, régionale ou même nationale. Toutefois, l'action des agences nationales est limitée à l'application de tâches pré-

cises. Elles se doivent, par exemple, de donner des informations appropriées sur le programme Erasmus+ ou encore de gérer un processus de sélection équitable et transparent pour les propositions de projets à financer dans leur pays. De plus, elles doivent superviser et évaluer l'exécution du programme dans leur pays ainsi qu'apporter un soutien aux candidats et aux organisations participantes au programme, et ce, tout au long du cycle de vie du projet. Elles ont aussi pour dessein de collaborer efficacement avec le réseau de toutes les Agences nationales ainsi qu'avec la Commission européenne, de garantir la visibilité du programme ou bien de favoriser la diffusion et l'exploitation des résultats du programme aux échelles locales et nationales.

En plus de leurs missions principales, les Agences nationales poursuivent l'objectif d'un développement qualitatif du programme. Pour se faire, les agences nationales sont amenées à mener à bien des activités qui soutiennent la progression qualitative du programme ou bien favorisent l'évolution des politiques dans les domaines soutenus par Erasmus+. De plus, les Agences nationales mettent un point d'honneur à soutenir les nouveaux venus ainsi que les groupes-cibles défavorisés pour supprimer les barrières susceptibles de les empêcher de prendre entièrement part au programme. En outre, les agences nationales sont continuellement à la recherche d'organismes externes avec lesquels elles pourraient coopérer pour renforcer l'influence du programme dans leur pays. Enfin, elles soutiennent la Commission européenne et l'Agence exécutive, elles-mêmes aidées dans la mise en place de leur plan d'action par différents organismes, apportant un savoir-faire complémentaire en vue de la bonne exécution du programme. Parmi ces organisations, on retrouve le réseau Eurydice, lequel contribue à une connaissance mutuelle accrue des systèmes en Europe. Pour se faire, il offre aux responsables politiques et aux systèmes d'éducation des analyses comparatives à l'échelle de l'Europe et des informations spécifiques nationales dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse afin de les aider dans leurs prises de décision.

Ensuite, il y a le réseau de correspondants nationaux dans le cadre du wiki pour les jeunes. Cet outil interactif, fournit des informations au sujet de la situation des jeunes en Europe ainsi que sur les différentes politiques nationales concernant la jeunesse. Un soutien financier est d'ailleurs apporté aux organismes aidant à la mise en place de cette plate-forme.

Enfin, il est possible de mentionner les bureaux nationaux Erasmus+. Ces bureaux nationaux ne se trouvent pas dans toute l'Europe, mais seulement dans quelques pays partenaires tels que dans les pays des Balkans occidentaux, dans les pays de l'est et du sud

de la Méditerranée, en Russie et en Asie centrale. Ces bureaux ont, en quelque sorte, la même fonction que les agences nationales, puisqu'elles se doivent d'apporter leur soutien et leur expertise pour aider la Commission européenne, l'Agence exécutive ainsi que les autorités locales à mettre en place le programme en place sur ces territoires. Ces bureaux font donc le lien entre les instances européennes et les instances nationales. Ils ont également des fonctions bien définies telles que de fournir des informations sur les activités Erasmus+ ouvertes à la participation dans leurs pays dans le domaine de l'enseignement supérieur. Enfin, leur rôle est de conseiller les candidats potentiels, de suivre le projets Erasmus+, de coordonner l'équipe locale d'experts de la réforme de l'enseignement supérieur, de contribuer aux études et aux manifestations ainsi que d'apporter leur soutien pour un meilleur dialogue politique.

Parallèlement, d'autres organismes comme les services d'assistance eTwinning, la plate-forme school education gateway, le réseau des experts de la réforme de l'enseignement supérieur, le réseau Euroguidance ou bien de la plateforme EPALE, etc. sont actifs dans ce domaine, mais de manière moindre.

On peut donc se demander à qui s'adresse ce programme ? La présentation des organismes permettant le bon fonctionnement du programme Erasmus+ a montré que le programme ne se limite pas seulement aux frontières de l'Union Européenne. En effet, les étudiants européens, venant de différentes filières et de milieux sociaux différents (voir graphique complémentaire n°5 placé en annexe page III), ont la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger d'une durée de 3 à 12 mois. Pour cela il faut que les étudiants soient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et qu'ils composent avec les règles et la structure du programme (Commission Européenne, 2017)<sup>23</sup>. En effet, les étudiants se trouvant dans leur premier cycle (niveau licence/Bachelor) doivent attendre d'être au minimum dans leur deuxième année d'études. De plus, la période d'études à l'étranger doit être un complément utile au diplôme visé et à un développement personnel. En outre, les étudiants ne sont pas totalement libres de choisir le pays dans lequel ils veulent faire une mobilité : le programme Erasmus+ couvre les échanges demeurant dans les limites géographiques des 28 membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent les états de l'Espace économique européen (AELE) que sont

---

<sup>23</sup> Commission Européenne. (2017). *Études à l'étranger*. Repéré à [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities-for-individuals/students/studying-abroad\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities-for-individuals/students/studying-abroad_fr)

l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Pour finir, la Turquie, pays candidat à l'adhésion à l'Union Européenne est aussi couvert par le programme (Agence Erasmus+ France Education et Formation, 2016)<sup>24</sup>.

Le départ en mobilité dans le cadre du programme Erasmus+ dispose de plusieurs avantages. Tout d'abord, toute mobilité effectuée dans le cadre du programme sera automatiquement reconnue grâce aux accords passés entre les universités européennes, notamment grâce à la mise en place d'une procédure stricte mettant en place un contrat pédagogique et le système des crédits ECTS. Par ailleurs, le programmes veut élargir son offre dans une perspective tridimensionnelle regroupant les aspects personnel, académique et professionnel.

En ce qui concerne l'évolution personnelle, il est possible d'établir certains constats post-mobilité, même si, bien évidemment, des aléas amènent à faire varier ces données d'une personne à une autre. Ainsi, il a été constaté que le fait de passer un certain temps à l'étranger contribue à renforcer un sentiment d'identité européenne (Boomans et al., 2008). Comme montré par une étude de l'ESN en 2007, ce phénomène a notamment pour conséquence que les étudiants mobiles se définissent plus via un contexte international que les étudiants n'ayant pas participés à une mobilité. Cette dimension internationale amène les étudiants mobiles à prendre plus part dans la vie sociétale de leur pays après leur retour. Ils se sentent plus mûrs, mieux armés pour participer activement à la construction de la société. De plus, la confrontation à un milieu étranger et la rencontre avec d'autres individus culturellement différents amène les jeunes à la fois à aiguïser leur perception de soi et à ouvrir leur identité à une pluralité de sentiments d'appartenance, dont l'identité européenne, sans que celle-ci ne soit exclusive (Close, 2011) (Agence Europe Education Formation France, 2012)<sup>25</sup>. Outre le développement plus ou moins prononcé d'une citoyenneté européenne, l'immersion dans une société différente dont la langue est différente, permettrait aux étudiants d'appréhender de manière différente leur langue maternelle, avec une plus grande distance, un nouveau regard. Cette nouvelle approche permettrait aux jeunes d'adopter un nouveau comporte-

---

<sup>24</sup> Agence Erasmus+ France Education et Formation. (2016). *Erasmus mobilité*. Repéré à <http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-mobilite>

<sup>25</sup> Agence Europe Education Formation France. (2012). *Mobilité étudiante Erasmus : Apports et limites aux études existantes*. Bordeaux, France.

ment lors de leurs conversations, étant plus attentif aux gestes culturels invisibles. Cette meilleure compréhension rendrait ainsi plus aisé l'acquisition de nouvelles compétences sociales (Perrefort, M. 2006, p. 159-229)<sup>26</sup>.

Hormis la perspective personnelle, le départ en mobilité permet également aux étudiants d'évoluer selon une perspective académique. En effet, ils doivent partir dans un pays, ou dans une université leur proposant de compléter leurs études existantes. En partant ainsi à l'étranger, les jeunes vont être confrontés à un système d'apprentissage différent de celui auquel ils sont habitués dans leur pays d'origine. Cet aspect, couplé à une langue d'apprentissage différente force les étudiants à s'adapter à ce système, à en comprendre les rouages afin de tirer profit de leur expérience et d'améliorer leur connaissance de la langue du pays hôte. De plus, le programme Erasmus+ permet aux étudiants de choisir eux-mêmes leurs cours, ceux-ci devant avoir un rapport avec les études entreprises et rapporter suffisamment de crédits ECTS. Cette liberté permet ainsi à certains étudiants de se familiariser à des thématiques et des approches scientifiques qu'ils n'auraient jamais eu l'opportunité de découvrir dans leur université d'origine. Cette nouvelle approche change et affine le regard sur la discipline étudiée ce qui peut s'avérer être enrichissant pour les jeunes.

Enfin, les études menées sur les impacts possibles du programme Erasmus+ montre clairement que cette expérience peut avoir des conséquences sur l'employabilité des jeunes. En effet, les étudiants apprennent à être mobile, flexible, à s'adapter à un nouveau pays. Toutes ces compétences couplées à une amélioration significative du niveau de langue sont autant de paramètres qui sont appréciés par les recruteurs actuels. En parallèle, il a été démontré que la mobilité étudiante pouvait avoir des effets directs indéniables sur l'employabilité, tels que :

- Les jeunes qui étudient ou se forment à l'étranger risquent deux fois moins de devenir chômeurs de longue durée. Ainsi, 5 ans après l'obtention de leur diplôme, le taux de chômage est inférieur à 23%
- La mobilité favorise un niveau de salaire plus élevé (Agence Erasmus+ France Education et Formation, 2015)<sup>27</sup>

---

<sup>26</sup> Perrefort, M. 2006. In der Sprache des Anderen leben – von sprachlichen zu sozialen Kompetenzen. *Das Eintauchen in die Kultur und Sprache des Anderen, Nummer 23*, p. 159-229

- La mobilité assure une meilleure et plus rapide insertion professionnelle, 70% des jeunes ayant bénéficié d'une mobilité ont un parcours d'accès durable à l'emploi contre 50% pour les jeunes non mobiles. De plus, les jeunes mobiles trouvent, en moyenne, un emploi dans les 2,9 mois contre 4,6 pour les autres. (Agence Erasmus+ France Education et Formation, 2017)<sup>28</sup>.
- La mobilité offre accès à un emploi plus qualitatif. En effet, 37% des jeunes ayant été mobiles accèdent à un contrat à durée indéterminée pour leur premier emploi contre 26% des jeunes non-mobiles.
- La mobilité étudiante permet aux jeunes d'acquérir des compétences clés aux yeux des employeurs. (Voir graphique complémentaire n°6 placé en annexe page III)

Néanmoins, même si ces effets sont reconnus partout à travers l'Europe, il subsiste tout de même des différences entre les pays concernant la prise en considération de ces répercussions.

D'après ce qui a été vu jusqu'à maintenant, il serait possible de dire que « la mobilité contribue à l'accomplissement individuel, améliore les compétences en langue étrangère et la compréhension des autres cultures, permet d'enrichir le capital scolaire et favorise l'employabilité dans un marché du travail de plus en plus mondialisé. S'agissant plus spécialement de la mobilité européenne, elle aide de surcroît à promouvoir une certaine identité citoyenne et serait un élément moteur pour la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur » (Endrizzi, L. 2010, p.2)<sup>29</sup>. Outre les impacts énoncés sur les étudiants, les mobilités auraient aussi d'autres effets indirects, comme le resserrement des liens entre les collectivités territoriales de part et d'autre des frontières européennes, avec notamment un développement accru des jumelages entre villes ou même de coopérations interrégionales entre les régions européennes. Ce même phénomène

---

<sup>27</sup> Agence Erasmus+ France Education et Formation. (2015). Erasmus+, un atout pour l'employabilité, une force pour les entreprises, p.3. Bordeaux, France.

<sup>28</sup> Agence Erasmus+ France Education et Formation. (2017). Rapport d'activités 2016, p.35. Bordeaux, France.

<sup>29</sup> Laure Endrizzi. La mobilité étudiante, entre mythe et réalité. Revue de littérature qui appartient à la collection des Dossiers d'actualité de la Veille scienti.. 2010.

peut s'observer au niveau des institutions régionales, ces dernières jouant un rôle prépondérant dans le soutien à la mobilité.

Malgré toutes ces contributions positives selon les perspectives évoquées, beaucoup de jeunes demeurent réticents à l'idée de partir en mobilité à car ils craignent de ne pas disposer de ressources financières nécessaires pour financer leur séjour. Mais alors, quels moyens sont donc mis en place par les gouvernements nationaux ainsi que par l'Union européenne pour éliminer ce frein à la mobilité ?

### **3.3.2 Sources de financement**

La mondialisation de la société actuelle n'a pas seulement eu des effets économiques ou environnementaux. Elle a aussi eu des répercussions sur le plan social avec notamment un accroissement des inégalités entre les citoyens européens et même entre classes sociales à l'intérieur de chaque état. Pour remédier à ce phénomène, l'Union européenne a fait de la réduction des inégalités l'un de ses chevaux de bataille. Cette mesure prend d'autant plus de sens dans le cadre des mobilités via le programme Erasmus+, puisque c'est notamment grâce à cet outil que l'Europe via ses institutions veut atteindre cet objectif de réduire les inégalités entre les peuples européens. Il est donc intéressant de voir quelles mesures sont mises en place à la fois sur le plan national et européen pour favoriser la participation à ce programme européen, vecteur d'un message d'égalité.

L'un des principaux points forts de l'Europe est sa diversité, aussi bien sur le plan économique, politique ou même culturel. Du fait de cette pluralité, le cadre d'un mémoire de master ne suffirait pas à appréhender toutes les sources de financement mises à disposition par les gouvernements des 28 États membres de l'Union Européenne. C'est pourquoi j'ai donc pris le parti de présenter les financements proposés en France, pays dont je suis originaire, et une partie des financements disponibles en Allemagne, où j'ai effectué de multiples séjours et stages.

Avant de rentrer plus en détails dans la présentation des modalités de financement étant accessibles dans les deux pays, il convient de ne pas éluder deux sources d'argent communes aux étudiants européens. En effet, ils ont souvent un soutien financier de leur famille en cas de besoin. Si cette option n'existe ou ne suffit pas, une partie des étudiants peut s'appuyer sur les économies dégagées du salaire gagné au terme d'une acti-



tivité professionnelle menée lors des congés d'été ou tout au long de l'année. Les jeunes peuvent aussi essayer d'obtenir un travail dans la ville d'accueil lors de leur séjour à l'étranger. Néanmoins, tous les étudiants ne jouissent pas de ces possibilités. C'est pourquoi, les États ont mis en place des systèmes de bourses permettant aux jeunes d'obtenir un soutien pécuniaire, leur offrant ainsi la possibilité de partir à l'étranger. Les régions jouent aussi un rôle important dans le soutien à la mobilité, proposant elles-aussi des aides au financement et un accompagnement dans le processus de mobilité.

Dans le cas allemand, certaines modalités de financement sont connues dans le milieu universitaire et ont été mises en avant par les étudiants que j'ai rencontré lors de mes propres mobilités. Il est tout d'abord possible pour les étudiants de demander à obtenir le BAföG<sup>30</sup> (« Bundesausbildungsförderungsgesetz »). Ce soutien financier, découlant de la loi sur le soutien à la formation en Allemagne permet aux étudiants de bénéficier d'une bourse sur critères sociaux. Les revenus des parents de l'étudiant vont être pris en compte dans le cadre d'un calcul permettant lui de déterminer si l'étudiant a besoin de cette aide financière et dans quelle mesure le jeune en a besoin. Ainsi, l'écart pouvant exister entre étudiants de milieux sociaux aisés et ceux de milieux plus modestes s'en retrouve diminué, permettant à tous les jeunes de saisir les mêmes opportunités et d'avoir les meilleures chances de réussite. Néanmoins, les étudiants percevant cette aide devront rembourser une partie de l'argent perçu à l'issue de leurs études. De plus, lorsque les étudiants envisagent de partir à l'étranger dans le cadre de leurs études, il leur est possible de faire une demande pour obtenir « l'Auslands-BAföG ». Cette aide est le prolongement de la première et elle permet à l'étudiant d'obtenir une somme d'argent supplémentaire tous les mois pour subvenir à ses besoins en matière d'éducation et pour tous les frais qu'engendrent un séjour à l'étranger. En outre, tout étudiant allemand peut se tourner vers le « Deutscher Akademischer Austauschdienst », qui est en fait l'agence nationale Erasmus d'Allemagne. Celle-ci propose différentes bourses pour aider les étudiants à partir à l'étranger dans le cadre de leurs études.

L'Allemagne n'est pas le seul pays européen à mettre en œuvre ces aides financières. En France par exemple, il est également possible pour les étudiants de faire une demande de bourse sur critères sociaux, comme en Allemagne, auprès des centres régio-

---

<sup>30</sup> Site d'informations concernant ce financement : <https://www.bafög.de/de/allgemeine-infos-367.php>

naux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)<sup>31</sup>. Ces aides, allouées tout au long de l'année, sont cumulables avec d'autres bourses<sup>32</sup>. L'étudiant a également la possibilité de faire une demande auprès de la mairie de sa ville, de son département ainsi que de sa région pour obtenir des aides supplémentaires. Par ailleurs, le gouvernement français a aussi mis en place une aide à la mobilité internationale, laquelle permet aux jeunes de percevoir 400 euros par mois dans le cadre de leurs études à l'étranger<sup>33</sup>. Enfin, les universités ont mis en place une bourse pour l'aide à la mobilité internationale des étudiants (AMIE<sup>34</sup>). D'un montant compris entre 250 et 450 euros mensuels pendant 10 mois, cette bourse est également cumulable avec les autres sources de financement présentées.

Ce qu'il est important de souligner est que toutes les bourses acquises au niveau local, régional et national, bien que très variables d'une collectivité territoriale à une autre ou d'un pays à un autre, sont cumulables avec les bourses européennes.

L'un des avantages les plus évidents du programme Erasmus+ est que les étudiants qui participent au programme sont exonérés des frais d'inscription dans le pays partenaire. En plus de cet avantage vient s'ajouter une bourse Erasmus+. Cette bourse est attribuée à tous les étudiants participants au programme. Cependant, tous les jeunes ne perçoivent pas le même montant. En effet, la bourse est ajustée en fonction du pays de destination de l'étudiant. Les pays sont ainsi répartis en trois groupes, selon leur niveau de vie : les pays du premier groupe étant ceux où la vie est la plus chère et ceux du troisième groupe étant ceux où la vie est la moins chère<sup>35</sup>.

Le groupe 1 est composé de l'Allemagne, l'Autriche, du Danemark, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Liechtenstein, de la Norvège, du Royaume-Uni

---

<sup>31</sup>Site d'informations concernant cet organisme : <http://www.etudiant.gouv.fr>

<sup>32</sup> Exemples de bourses proposées par le gouvernement français : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france/etudier-en-france/financer-le-projet-bourses/>

<sup>33</sup>Site d'information concernant ce financement : <https://international.univ-paris-diderot.fr/aides-la-mobilite-ministere-de-leducation-nationale-men>

<sup>34</sup> Site d'information concernant ce financement : <http://www.studyrama.com/vie-etudiante/budget-etudiant-financer-ses-etudes/financer-ses-etudes-a-l-etranger/aide-a-la-mobilite-internationale-des-etudiants-amie-1161936>

<sup>35</sup> Site de l'université de sciences appliquées Magdebourg-Stendal (finanzielle Förderung) : <https://www.hs-magdeburg.de/hochschule/international/wege-in-die-welt/erasmus/erasmus-studium.html>

ainsi que de la Suède. Les étudiants effectuant une mobilité dans l'un de ces pays reçoivent une bourse comprise entre 250 et 500 euros par mois.

Le groupe 2 est quant à lui constitué de la Belgique, de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Islande, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, de la République Tchèque, de la Slovénie, ainsi que de la Turquie. Les étudiants partant dans ces pays perçoivent une bourse entre 200 et 450 euros par mois.

Dans le troisième et dernier groupe, on retrouve la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Macédoine, Malte, la Pologne, la Roumanie ainsi que la Slovaquie. Une bourse mensuelle est octroyée aux étudiants faisant une mobilité Erasmus+ dans l'un de ces pays à hauteur de 150 à 400 euros.

Les étudiants partant en mobilité avec un enfant à charge ont le droit à une bourse de mobilité plus importante tout comme les jeunes en situation de handicap.

Cette bourse Erasmus+, cumulée aux bourses nationales, peut être considérée comme une base financière sûre et solide.

En plus de la bourse Erasmus+, qui est la plus connue des bourses européennes, d'autres bourses sont possibles d'obtenir de la part d'organismes internationaux tels que l'UNESCO. De plus, de nombreuses fondations ont vu le jour pour soutenir les étudiants dans leur démarche de mobilité comme la fondation de l'université d'Auvergne, première du genre sur le territoire français qui fut fondée en 2008.

Maintenant que les politiques européennes en faveur de la jeunesse et de la mobilité de cette dernière nous est plus familière, nous pouvons nous demander quelles bonnes pratiques ont été mises en place au cours des 30 ans d'existence du programme Erasmus+ dans le but d'atteindre les objectifs fixés par L'Union européenne via la Commission européenne.

## 4. Études et évaluation des bonnes pratiques

Même si la mobilité étudiante est un phénomène qui s'est développé voire normalisé au cours de ces dernières années, beaucoup d'étudiants hésitent encore à prendre part au programme Erasmus+ à cause de plusieurs freins (voir graphique complémentaire n°7 placé en annexe page IV). Ainsi, une étude menée par l'organisme Eurostudent en 2011 a montré que certains étudiants se refusaient de participer au programme d'échanges européens pour diverses raisons telles que la crainte de ne pas pouvoir financer un séjour de la sorte, un manque d'informations concernant les modalités du programme, un niveau en langue étrangère jugé trop bas ou même le fait de ne pas vouloir s'éloigner de ses proches.

L'Union européenne a tenté, par l'intermédiaire de la Commission européenne et de l'Agence exécutive de mettre en place des mesures pour éliminer ces freins. Ce sont ces mesures que nous qualifierons de bonnes pratiques.

Les bonnes pratiques mises en place par l'Union européenne depuis l'instauration du programme Erasmus en 1987 ont été étudiées en 2012 par l'agence Europe-éducation-formation France, basée à Bordeaux, afin de rendre compte de l'avancement des bonnes pratiques implémentées au vingt-cinquième anniversaire du programme Erasmus<sup>36</sup>. Prenant pour point de départ le « Palmarès Erasmus » qu'elle avait elle-même publiée en juillet 2010, l'agence a entrepris une étude auprès de 19 universités françaises de différentes tailles afin de décrypter la situation réelle des universités en termes de politique internationale et ainsi obtenir une représentation précise de la réalité des pratiques mises en place dans ce domaine. L'agence a pu compter sur la participation de responsables des relations internationales, d'enseignants correspondants Erasmus ainsi que de bénéficiaires du programme comme les étudiants pour obtenir une vue d'ensemble de la politique des universités ainsi que de mieux appréhender la mise en œuvre de la mobilité au sein des universités. L'étude menée par l'agence Europe-éducation-formation France s'est développer autour de 6 grands axes.

Le premier d'entre eux est le développement des stratégies internationales dans les universités en France car l'international est une composante devenue indispensable dans la

---

<sup>36</sup> Agence Europe Education Formation France. (2012). *Génération Erasmus : 25 ans de bonnes pratiques*. Bordeaux, France.

définition de stratégie des universités. Cette notion a même pris encore plus d'importance en 2007 par la promulgation de la loi du 10 août 2007, relative aux libertés et aux responsabilités des universités, qui a eu pour effet de réformer la gouvernance de ces institutions et de leur confier de nouvelles responsabilités. Cette nouvelle organisation doit permettre aux universités françaises de remplir 3 objectifs importants : l'accroissement de leur attractivité, la sortie de la paralysie de la gouvernance actuelle ainsi que rendre la recherche universitaire visible à l'international. Or, même si les universités françaises ont mis des mesures en place sur le plan national telles que l'instauration de pôle de recherche d'enseignement supérieur et d'initiative d'excellence, elles demeurent dans le besoin de développer leurs relations internationales. C'est en effet leur capacité à créer des partenariats de qualité avec des établissements étrangers couplée à leur présence dans des réseaux internationaux qui vont leur permettre d'accroître leur attractivité vis-à-vis d'autres universités. Les instituts d'enseignement supérieur s'attellent donc à la tâche en prenant compte d'un environnement qui les incite lui-même à s'adapter. De ce fait, on assiste à un changement dans l'établissement des partenariats : les universités cherchaient auparavant à obtenir le plus de partenariats possibles, désormais, elles se recentrent sur des zones de coopérations priorisées selon leurs activités. Le but de ce recentrage est d'abandonner au fur et à mesure les partenariats inactifs pour ne garder que ceux qui apportent une valeur ajoutée à leur attractivité. L'espace européen, fortement propice aux échanges grâce au succès du programme Erasmus+ est souvent la cible de ces recentrages. Néanmoins, et selon la stratégie mise en place par les universités, il peut arriver que d'autres pays non-européens soient ciblés, tels que la Chine, la Russie ou les États-Unis. En plus d'un recentrage des collaborations, de nouvelles stratégies d'échange voient le jour en dehors de l'échange classique consistant à un échange d'étudiants pendant un ou deux semestres. Ainsi, une nouvelle forme d'échange prend de plus en plus d'importance dans les politiques des universités, celle de cursus intégré dans lequel la mobilité internationale est directement inscrite dans la maquette d'enseignement et revêt donc un caractère obligatoire. Ce nouveau procédé, bien que difficile à mettre en place permet de développer des formations double voire multi-diplômantes et est ainsi un gage de pérennité des partenariats entre les structures engagées dans ce genre de cursus.

Cela est notamment le cas du master trinational de gestion de projets régionaux et européens proposé de manière tripartite par l'université de Bretagne sud de Lorient en France, l'université de sciences appliquées de Zwickau en Allemagne et l'université de

Bohême du sud de České Budějovice en République Tchèque. Cette formation assure un partenariat à la fois qualitatif et durable entre ces trois institutions.

Même si le développement des mobilités étudiantes a des effets sans précédent sur le rapprochement des universités, cette stratégie ne peut pas constituer une politique globale pour les universités. Pour accompagner cette démarche d'internationalisation et assurer son bon fonctionnement, de nombreuses universités adaptent leur structure en nommant, par exemple, un vice-président en charge des relations internationales ou en mettant en place un système d'informations regroupant l'ensemble des actions menées par l'université à l'échelle internationale. Le but de ces systèmes est d'accroître la lisibilité des accords existants et ainsi renforcer une éventuelle synergie entre les différents partenaires.

Des universités interrogées ont fait part d'exemples concrets mis en place pour favoriser une meilleure politique internationale. L'université Panthéon-Assas Paris 2 a notamment décidé de miser sur une intégration de la mobilité Erasmus dans les formations à haute valeur ajoutée. Les doubles cursus réputés avec des structures telles que Oxford ou Cambridge ont permis à l'université française d'augmenter le nombre d'étudiants Erasmus, entrants et sortants, de plus de 57% depuis l'année 2005/2006.

Un autre exemple a été donné par l'université de Lille 1, qui a pris le parti de considérer la mobilité comme une priorité. Ainsi, l'université veut améliorer l'accueil des étudiants internationaux tout en développant la mobilité sortante de ses étudiants. Pour y parvenir, l'université a pris la décision de mettre en place des parcours internationaux qui comportent des modules d'enseignement interculturel, des diplômes internationaux en développant les doubles diplômes et les diplômes conjoints ou même d'élargir le domaine d'utilisation des langues étrangères en proposant des masters enseignés partiellement ou totalement en anglais.

Le deuxième axe qui a été ciblé par l'étude concerne l'organisation de la mise en œuvre de la mobilité internationale. En effet, les universités ont tenté de modifier leur structure organisationnelle pour appréhender au mieux les nouveaux challenges proposés par la mobilité internationale. Ainsi, les universités ont nommé des vice-présidents, responsables des relations internationales et de la politique de mobilité. De plus, l'organisation administrative de la mobilité a été confiée à de nouveaux services que sont les services des relations internationales (SRI) ou les directions des relations internationales (DRI). Les principales différences entre les deux types d'organisation sont le degré

d'autonomie, les responsabilités ainsi que les missions accordées, les délégations de tâches ainsi que les moyens humains et financiers alloués à ces structures. Même si ces pratiques ont été communes à quasiment toutes les universités interrogées, chacune d'entre elles a conservé des spécificités d'organisation. En effet, certaines prônent une organisation centralisée de la politique de mobilité, avec une administration centrale qui gère tout le processus de mobilité. Néanmoins, ce processus centralisé peut avoir des effets négatifs voire contreproductifs comme de délaissier des actions à forte valeur ajoutée telles que l'aide à l'ingénierie de projet ou le développement de double-diplômes. De ce fait, d'autres structures ont au contraire décidé de décentraliser leur organisation en nommant des correspondants Erasmus dans chacune de leurs composantes. Ces responsables ont pour but de susciter l'appétence pour la mobilité, d'aider les étudiants à construire son parcours pédagogique, d'en assurer le suivi et d'en assurer la reconnaissance. Il est aussi intéressant de soulever le fait qu'il y a une corrélation entre la taille de l'université et son organisation. En effet, les petites structures ont plus tendance à centraliser leurs actions que les grandes.

Parmi les universités interrogées, l'université d'Auvergne – Clermont I a mis en place un Contrat d'Objectif et de Moyen. Négocié par chaque composante avec la direction de l'université et inscrit dans le budget voté par le conseil d'administration, ce contrat vise à définir les actions, les cibles chiffrées à atteindre ainsi que les moyens alloués.

L'université Paul Cézanne Aix-Marseille III a quant à elle opté pour la création d'un conseil de politique internationale. Fondé en 2008, ce lieu de débat, de réflexion et d'orientation permet de décider des priorités en matière de stratégie des relations internationales.

Le troisième axe de réflexion développé par cette étude est de savoir comment est-il possible de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les étudiants de la meilleure des façons tout au long du processus de mobilité. Il s'est avéré que beaucoup d'étudiants partent en mobilité car ils mettent en place une stratégie d'évitement, pensant qu'il leur sera plus aisé d'obtenir leur année à l'étranger que dans leur université d'origine. Or ce procédé, connu désormais, nuit à la réputation du programme Erasmus+. Pour remédier à ce problème, les services des relations internationales doivent, bien entendu, développer l'attrait des étudiants pour les mobilités. Néanmoins, cette démarche ne semble pas suffisante pour permettre aux universités d'augmenter leurs effectifs d'étudiants mobiles. Ainsi, d'autres acteurs doivent entrer en jeu dans le but de promouvoir la mobilité.

Il a notamment été noté que la manière de promotion la plus efficace est celle menée par le corps enseignant durant les cours. En effet, ceux-ci sont souvent à l'origine des partenariats et peuvent donc renseigner de manière précise les étudiants. La disponibilité et l'écoute des professeurs sont des facteurs prépondérants pour les étudiants quant à leur participation au programme, puisque ces échanges leur permettent de dissiper les derniers doutes possibles. Un autre point important est celui de la reconnaissance des études à l'étranger. Auparavant, celle-ci n'était pas assurée et constituait un frein important à la mobilité des étudiants. Or, désormais, grâce à la mise en place du système de crédits ECTS, cette reconnaissance est techniquement assurée, ce qui tend à rassurer les étudiants quant à l'apport de leur séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études.

Pour aller dans cette direction, l'université de Pau et des Pays de l'Adour a pensé à permettre aux étudiants de régler toutes les questions administratives avant leur départ. Les étudiants sortants de cette université reçoivent des documents dont une fiche « étudier en Europe, programme Erasmus en 10 leçons » ou même une fiche logement, leur prodiguant des conseils vis-à-vis de différents éléments de la mobilité.

Une autre possibilité est aussi mise en lumière à l'université François-Rabelais de Tours, qui propose une unité d'enseignement libre intitulée « préparer et réussir sa mobilité internationale ». Dans le cadre de ce programme, les étudiants reçoivent un cours de préparation linguistique en anglais ou en espagnol ainsi qu'un module d'interculturalité. Les étudiants doivent aussi être les « parrains » d'étudiants étrangers entrants à l'université de Tours. En plus de cette unité d'enseignement, des cours intensifs CIEL de langue sont également proposés, donnant ainsi la possibilité aux jeunes de se préparer à leur séjour d'un point de vue linguistique et culturel.

Le quatrième point central de cette étude est le financement alloué pour effectuer une mobilité. Outre la gratuité de l'inscription dans l'université partenaire à l'échange Erasmus+, les jeunes perçoivent aussi une aide financière via les bourses Erasmus. De plus, comme énoncé précédemment, il est possible pour les étudiants français de faire une demande de financement complémentaire auprès de leur région, de leur département, de leur ville, à quoi s'ajoute les bourses délivrées par le ministère de l'enseignement supérieur, bourses de mobilité internationale, à hauteur de 400 euros par mois, plus les bourses demandables auprès des différents CROUS à travers la France, toutes deux étant attribuées sur critères sociaux. Cette augmentation légère des possibilités de cofinancement permet à de plus en plus d'étudiants issus de milieux modestes



de partir à l'étranger, ce qui tend à jouer un rôle dans la promotion de l'équité sociale en France. Deux logiques semblent se dégager quant à la répartition des bourses. D'un côté, on assiste à une logique de guichet, ce qui signifie que l'université entreprend toute les démarches nécessaires pour obtenir des financements. Suite à cela, elle reçoit une enveloppe globale de fonds qu'elle allouera selon des critères internes à l'université. L'autre logique prenant de l'importance est une logique dite décentralisée, dans laquelle les universités informent les jeunes sur les financements possibles d'obtenir et ensuite les étudiants doivent faire les démarches seuls auprès de leur région, département, ville. Dans cette logique, ce sont les collectivités territoriales qui attribuent directement les bourses. Néanmoins, l'hétérogénéité des montants des bourses ainsi que les conditions d'éligibilité conséquentes tendent à toujours freiner une partie des étudiants. De ce fait, beaucoup de jeunes renoncent à partir en mobilité ou mettent en place des stratégies, notamment en choisissant les potentielles destinations selon le niveau de vie dans le pays.

Afin d'aider les jeunes à avoir des finances suffisantes pour partir en mobilité, l'université d'Auvergne – Clermont I, finance la mobilité de ses étudiants grâce à une fondation : la fondation Université d'Auvergne<sup>37</sup>. Fondée le 20 juin 2008 par Valérie Péresse, cette fondation a mis en place des aides financières pour renforcer la mobilité des jeunes. Cette bourse s'adresse principalement aux étudiants non-boursiers, ne pouvant pas bénéficier des aides financières classiques.

Le cinquième point étudié lors de l'étude est ma mobilité des enseignants et des personnels administratifs. Même si cette forme de mobilité n'est pas étudiée dans ce mémoire, elle a des répercussions sur les mobilités étudiantes. En effet, ce sont les mobilités des enseignants et des personnels administratifs qui permettent rendre certains partenariats plus approfondis et plus solide (p. 43-44). De plus, les enseignants mobiles sont plus à même de renseigner les étudiants voulant partir sur les modalités d'études dans les pays partenaires. Néanmoins, ce type de mobilité reste restreint du fait du manque de disponibilité des enseignants, ne pouvant pas se faire remplacer aisément, du manque de maîtrise dans les langues étrangères, du coût de ces mobilités ainsi que du manque de reconnaissance de cette forme de mobilité à l'heure actuelle.

---

<sup>37</sup> Site internet de cette fondation : <http://www.fuda.fr/lafondation.html>

Pour remédier à cela, l'université de Reims Champagne Ardennes a mis en place un modèle de convention pour une coopération pérenne, permettant de faciliter la mobilité des enseignants et des personnels administratifs. D'autres, comme l'université Panthéon-Assas Paris 2 accueille de plus en plus d'enseignants chercheurs afin d'inciter ses propres enseignants à être mobiles, ce qui tend à avoir des résultats, la mobilité enseignante ayant augmentée de 45,5% dans cette université sur la période 2005/2006 – 2009/2010<sup>38</sup>.

Enfin, le dernier point aborder par cette étude est le fait de faire comprendre et entrer dans les mentalités que la mobilité ne peut être réussie que si elle concerne tout le territoire. Les collectivités territoriales semblent avoir compris ce message et tentent de mettre en place de plus en plus de procédés pour impliquer le plus grand nombre de personnes possible dans les différents projets.

Ainsi, l'université de Reims a instauré une démarche de fédération autour d'évènements festifs. C'est dans cet esprit qu'a été créé la journée internationale de l'étudiant, organisée chaque année au mois de mai. Cet évènement regroupe l'université, le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) de la ville de Reims, la ville de Reims, la médiathèque, la ludothèque d'Épernay, le club de pétanque de Reims, le Conseil régional ainsi que les associations étudiantes et tend à sensibiliser tous les Rémois à l'interculturel. C'est devenu un évènement incontournable.

L'université de Lille 1 se veut quant à elle de valoriser l'expérience internationale. Pour se faire, elle a mis en place une manifestation annuelle nommée « Blériot » permettant de réunir les anciens participants à une mobilité et les nouveaux candidats au départ. Cela permet donc aux deux groupes d'échanger. De plus, un « blog Blériot » se trouve également sur le site du Conseil général et permet aux jeunes d'exposer librement leurs ressentis sur leurs expériences. Ce blog est largement consulté. Le témoignage d'étudiants semble d'ailleurs, d'une manière générale, être un moyen efficace pour informer les futurs candidats au départ.

D'après cette étude et pour récapituler les informations mentionnées, il est possible de constater une convergence des politiques des relations internationales en ce qui concerne le développement de la mobilité étudiante, puisque cela représente un objectif

---

<sup>38</sup> Agence Europe Education Formation France. (2012). *Génération Erasmus : 25 ans de bonnes pratiques*. P.48. Bordeaux, France.

essentiel des universités. En effet, la politique des relations internationales est au cœur des universités et influence l'ensemble des politiques de l'établissement. Pour mettre en place de manière la plus efficace possible leurs stratégies, les universités ont instauré des comités stratégiques pour l'international, qui sont des lieux de débats. En outre, de plus en plus de cursus à mobilité obligatoire voient le jour et on assiste à une volonté plus grande de rapprocher la formation et la recherche dans leur dimension internationale. Ces formations co-diplômantes donnent de la profondeur aux accords interuniversitaires et sont un vecteur naturel de qualité des formations. Cela renforce inéluctablement la confiance mutuelle entre les équipes. (P55-56)

Même si cette volonté semble commune, il s'avère que les moyens et les techniques mis en place sont cependant différents. En effet, certaines universités choisissent une stratégie centralisée pour gérer la question de la politique de mobilité quand d'autres optent pour une organisation au contraire décentralisée, avec la désignation de correspondants Erasmus dans chaque composante. De plus, les moyens à dispositions des universités demeurent très hétérogènes du fait de la taille de l'université ou bien de la nature de ses institutions (services des relations internationales/ direction des affaires internationales)<sup>39</sup>.

Par ailleurs, des différences notoires sont à prendre en considération en termes de financement d'un territoire à l'autre. Ces possibilités multiples de financement, cumulables entre elles pour certaines, jouent un rôle de démultiplicateur des mobilités.

Enfin, les universités sont dans l'obligation de se munir d'une politique d'accueil des étudiants étrangers entrants soignée, puisque celle-ci est un facteur crucial de réussite de la mobilité sortante de leurs propres étudiants ainsi que de la stratégie d'internationalisation en général. Les témoignages d'étudiants, eux-mêmes partis en mobilité semblent un bon moyen d'ajuster les pratiques d'accueil, puisqu'ils peuvent faire le récit des pratiques dont ils ont eux-mêmes fait l'expérience à l'étranger.

Pour conclure, nous pouvons donc dire que certains obstacles comme la non synchronisation des calendriers universitaires, la mise en place du système Licence-Master-Doctorat (LMD) différente selon les pays, une réputation « d'Auberge espagnole » où les étudiants passent leur temps à faire la fête, un surcoût des études ou même la lourdeur administrative doivent encore être levés pour continuer à faciliter le processus de

---

<sup>39</sup> Agence Europe Education Formation France. (2012). *Génération Erasmus : 25 ans de bonnes pratiques*. p.55. Bordeaux, France.

mobilité. Toutefois, même si ces freins demeurent intacts, ils tendent à disparaître grâce aux nombreux dispositifs offensifs mis en place par les universités. L'Union européenne se donne donc les moyens d'accomplir ses objectifs en termes d'éducation et de formation, même si des axes de réflexions restent tout de même à prendre en considération pour rendre le procédé de mobilité encore plus simple et ainsi favoriser son accès au plus grand nombre.

Par ailleurs, certaines études font état de possibles conséquences, répercussions que le programme Erasmus+ peut avoir sur les étudiants effectuant une mobilité via ce programme. Cette expérience permettrait aux étudiants d'acquérir une valeur ajoutée vis-à-vis des autres étudiants non-mobiles. Enfin, il serait possible aux étudiants de transférer certaines des compétences apprises lors de leur mobilité vers leur future profession. La deuxième partie de ce mémoire, s'attachera donc à confirmer ou infirmer ces théories.

## 5. Hypothèses

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais soumettre quelques hypothèses que j'ai émis au cours de mes recherches bibliographiques ainsi que lors de la rédaction de la partie théorique de ce mémoire.

Premièrement, il est possible de supposer que les programmes financés par l'union européenne, notamment le programme Erasmus+, permettent aux étudiants de développer leurs compétences linguistiques.

Il est aussi envisageable de croire qu'une mobilité Erasmus+, soutenue par les politiques européennes et nationales rende possible l'acquisition d'autres compétences que les compétences linguistiques.

Troisièmement, grâce au programme Erasmus+, programme de référence dans le cadre d'échange universitaire en Europe, je pense que les étudiants reviennent dans leurs pays d'origine en étant plus mature, plus indépendant, plus ouvert d'esprit.

Il est aussi concevable que les politiques nationales et européennes, encourageant à la mobilité des étudiants, permettent à ces derniers de développer une culture européenne.

D'après mes recherches, un séjour Erasmus+ peut représenter une opportunité dans le but d'obtenir plus de chance de décrocher un emploi plus tard, permettant aux participant d'acquérir des compétences, qu'ils pourraient réutiliser dans leur vie professionnelle de tous les jours.

## **6. Étude empirique**

Dans la deuxième partie de ce mémoire sera présentée l'étude empirique menée afin d'être capable de donner une réponse aux hypothèses posées. Dans un premier temps, la démarche méthodologique entreprise pour effectuer cette recherche sera expliquée. Dans un second temps, différentes perspectives du programme Erasmus+ seront exposées et permettront de répondre aux hypothèses émises.

### **6.1 Méthode**

Pour mener cette enquête, je me suis d'abord concentré sur les termes du sujet qui m'avait été donné, avant de reformuler une question de recherche. Une partie de cet énoncé, à laquelle un éclairage a déjà été apporté dans ce mémoire, concernait les bonnes pratiques. Une autre partie s'attachait surtout aux possibles conséquences ainsi qu'à la valeur ajoutée qu'un séjour Erasmus+ peut apporter aux étudiants. De plus, un autre volet prenait en compte les transferts qu'il était possible de faire entre les compétences acquises au cours d'un séjour à l'étranger et la vie professionnelle.

Prenant, en plus de toutes ces composantes, les résultats de mes recherches de bibliographie concernant ce sujet, j'ai décidé de mener une étude qualitative qui aurait pour objectif de rendre compte des apports possibles d'une mobilité selon trois perspectives différentes, à savoir une perspective personnelle, académique et professionnelle.

Une fois ce champ d'action défini, en accord avec mes tuteurs de mémoire, Monsieur Bauch et Madame Le Squère, à ce moment-là, j'ai voulu déterminer quel serait mon échantillon, quels seraient les étudiants ainsi que les professionnels que je souhaitais interviewer dans le cadre de cette étude. Ayant effectué mon stage de fin d'étude au sein du service des relations internationales de l'université de sciences appliquées de Magdebourg-Stendal, j'avais, dans un premier temps, imaginé faire appel aux étudiants de cette université, ayant effectué une mobilité à l'étranger ou bien aux étudiants étrangers effectuant une mobilité dans cette université. De plus, Magdebourg étant la capitale du Land de Saxe-Anhalt, j'avais pensé qu'il serait intéressant d'impliquer les institutions du Land dans ma recherche. Cependant, après réflexion, il m'est apparu que cette possibilité ne m'a pas semblé très claire et j'ai préféré abandonné cette piste. De plus, il m'est également devenu clair qu'interroger les étudiants étrangers, effectuant une mobi-

lité à l'université de Magdebourg-Stendal n'avait pas de sens dans mon approche, puisque je souhaitais davantage me concentrer sur les effets, les conséquences du programme. Or, ces étudiants, n'ayant pas encore terminé leur processus de mobilité, n'ont pas assez de recul pour rendre compte des différents impacts du programme dans leur vie. Suite à ces nombreuses réflexions, j'ai été à même de déterminer mon échantillon d'étudiants, à savoir les étudiants de l'université de Magdebourg-Stendal ayant déjà participé au programme Erasmus+ et étant revenus en Allemagne.

Après avoir déterminé cela, je me suis lancé dans la constitution de mon questionnaire (voir pièce complémentaire n° 8, placé en annexe p. V). J'ai ainsi, au préalable, choisi de mener une interview semi-dirigée, c'est-à-dire que je posais des questions aux étudiants et que j'avais aussi la possibilité de poser des questions sur certains points, si certaines informations me faisaient défaut. Cette forme d'interview me paraissait la plus appropriée pour obtenir des réponses les plus précises possibles concernant mes différents axes de recherches. Lors de la première rédaction des questions en français, j'ai tenté d'employer des mots simples et de rendre les questions les plus ouvertes possibles. Le but de cette manœuvre était que les étudiants interrogés puissent donner libre court à leur récit, sans être freinés par des prises de position de ma part. De plus, j'ai tenté de poser les questions dans un ordre chronologique concernant la mobilité. En effet, j'ai voulu commencer par une présentation de l'étudiant, à savoir comment avait-il été préparé à la mobilité par son université d'origine et reçu par l'université d'accueil etc. L'interview se déroulait ainsi sous forme d'entonnoir, c'est-à-dire que je commençais par des questions générales pour ensuite aller vers des questions plus précises pour ma recherche. Outre le fait d'aider l'étudiant à se rappeler progressivement de sa mobilité pour finalement terminer sur les points importants pour ma recherche, ces questions m'offraient également la possibilité d'avoir un aperçu des pratiques menées par les universités et ainsi de comparer ce que j'ai pu découvrir dans ma partie théorique au récit d'étudiants. De plus, j'ai aussi écrit des points sous les différentes questions, pour être sûr que je n'oublie rien et ainsi me permettre une récupération optimale des données dans le cadre de ma recherche.

Une fois le questionnaire terminé et validé par Monsieur Bauch, je me suis mis en quête de contacter des étudiants que je voulais interviewer. Pour se faire, j'ai reçu l'aide de madame Brosig, responsable Erasmus+ à l'université de Magdebourg-Stendal sur le

campus de Magdebourg. Elle m'a ainsi transmis toutes les adresses mail des étudiants étant parti en mobilité lors de ces trois dernières années. J'ai donc écrit un mail aux étudiants, en pensant bien à les mettre en copie invisible. Ce processus peut paraître banal, mais je ne le connaissais pas et madame Brosig m'a expliqué qu'il fallait que je l'utilise, afin que chaque personne contactée demeure anonyme. Grâce à ces e-mails, j'espérais disposer de huit participants minimums. J'avais aussi pris le parti d'interviewer des personnes que je ne connaissais pas parce que je ne souhaitais pas que mon degré de proximité avec mes interlocuteurs puisse avoir une quelconque influence sur les réponses que pourraient donner ces derniers. Parallèlement à cette étape, j'ai également rédigé une déclaration de consentement grâce à laquelle les étudiants m'autorisaient à utiliser les données récoltées lors des interviews dans le cadre de mon mémoire. Ayant eu pour objectif initial d'interviewer exclusivement des étudiants allemands, j'ai donc pris le parti d'écrire cette déclaration en langue allemande (voir pièce complémentaire n°9, placé en annexe p. VI).

Malheureusement, seulement quatre d'étudiants de l'université se manifestèrent. Ne disposant pas assez de personnes à interviewer j'ai donc réfléchi à une solution de repli. Ainsi, même si je ne le souhaitais pas au départ, j'ai contacté des personnes que je connais personnellement pour atteindre le minimum de participants requis. J'ai ainsi contacté ces personnes en utilisant les réseaux sociaux ainsi que leurs adresses mail tout en veillant à ce qu'elles restent anonymes. De cette manière, j'ai aussi changé mon angle d'approche du sujet. En effet, étant étudiant dans un master trinational entre la France, l'Allemagne et la République tchèque, j'ai pensé qu'il serait bien d'inclure ces pays dans ma recherche. J'ai donc écrit à des étudiants français, allemands et tchèques et plus précisément à des étudiants ayant pour la majorité étudiée à l'université de Bretagne Sud de Lorient, à l'université de sciences appliquées de Zwickau ou bien à l'université de Bohême du sud de České Budějovice. Suite à cela j'ai obtenu 10 participants étudiants venant de ces trois pays. Néanmoins, ayant pris cette décision assez tardivement et ne disposant de la déclaration de consentement qu'en allemand, j'ai choisi délibérément des personnes ayant des connaissances dans cette langue. Une fois le nombre d'étudiant requis atteint, je me suis mis en quête de deux personnes qui ont participées au programme Erasmus et qui travaillent désormais, afin de pouvoir répondre à la question, quels transferts sont possibles vers l'emploi. Dans cette démarche, j'ai reçu le soutien appuyé de mes collègues de stage, qui se sont proposées pour prendre part à mon



interview. Bien que le nombre de deux personnes fût déjà atteint, j'ai quand même pris le soin d'assurer mes arrières en cherchant deux autres interlocuteurs. C'est ainsi que j'ai notamment utilisé à nouveau le réseau de l'université de Magdebourg-Stendal et contacté madame van Dyk, professeur de français à l'université. De plus, j'ai également eu recours à mon réseau personnel pour contacter une dernière personne, à savoir madame Jakobsen.

Une fois toutes les personnes trouvées, et que celles-ci m'aient renvoyé la déclaration de consentement par e-mail, j'ai donc commencé les interviews. Ces dernières ont été menées en direct pour les sept personnes ayant un lien avec l'université de Magdebourg-Stendal et les sept dernières interviews ont elles eu lieu par Skype. J'ai également enregistré les interviews via la fonction de dictaphone de mon téléphone portable ainsi qu'en utilisant un dictaphone. Pour être sûr de ne pas perdre mes données, je les ai, après chaque entretien, directement enregistré sur mon ordinateur et fait une copie sur une clé USB.

Après trois interviews environ, j'ai été convié par Madame Fetscher de l'université de Zwickau à me déplacer à Zwickau dans le cadre du module de recherche qualitative de recherche pour présenter l'état d'avancement de mon mémoire à la nouvelle promotion du master de gestion de projets régionaux et européens. Grâce à cette présentation, à laquelle monsieur Bauch a aussi pris part, j'ai obtenu des réponses qui me manquaient et ainsi réussi à mieux déterminer mon angle d'approche et Madame Fetscher m'a suggéré une autre question à soumettre, concernant le développement d'une génération de « bébés Erasmus », ce que je n'ai malheureusement tenté mais pas réussi à faire pour toutes les interviews.

Après en avoir terminé avec les différentes interviews, j'ai procédé à la transcription de ces dernières. Pour se faire, j'ai choisi d'essayer de transcrire manuellement, c'est-à-dire en écoutant l'enregistrement et faisant la transcription dans le même temps. J'ai procédé de la sorte pour quatre interviews, mais ce procédé me demandait beaucoup trop de temps. J'ai ainsi décidé d'utiliser le logiciel de transcription ELAN, logiciel que je connaissais de par mon séjour à Zwickau et qui m'a permis de gagner du temps. Une fois toutes les transcriptions terminées, j'ai regroupé les informations importantes pour ma recherche dans des tableaux, chacun d'entre eux étant dédié à un des points de re-

cherche à savoir les conséquences d'un point de vue personnel, académique et professionnel.

Nous allons maintenant nous intéresser aux résultats de cette recherche.

## **6.2 Résultats d'un point de vue personnel**

Tout d'abord, il est intéressant de constater que les personnes interviewées ont participé au programme Erasmus+ pour différentes raisons. En effet, certains sont partis en mobilité car cela était obligatoire dans le cadre de leurs études (Madame Metwaly, Madame Seyfert, Monsieur Schmitz ou Monsieur Leuchtman). D'autres sont partis volontairement comme Monsieur Cangianiello ou Madame Briand. D'autres encore ont saisi l'opportunité présentée par leurs études et d'un semestre « fenêtre d'opportunité », comme Mesdames Kirege ou Le Meur pour partir en mobilité. Malgré cela, on retrouve une homogénéité dans le fait de vouloir partir pour améliorer les connaissances en langues étrangères ainsi que d'effectuer une première expérience à l'étranger.

Pour connaître les différents impacts que le programme Erasmus+ a pu avoir sur les étudiants et le personnel, je leur ai posé, après qu'ils aient pu bien se remémorer leur séjour, la question suivante : « Quel bilan tireriez-vous de cette expérience d'un point de vue personnel, académique ? ». Cette question a donné lieu à des réponses différentes. Par exemple, Madame Metwaly a apprécié le fait de vivre à Paris et d'être confrontée quotidiennement à la culture française, différente de la sienne. Cette expérience lui aura aussi permis d'apprendre beaucoup sur elle-même et de se rendre compte que « tout n'est pas pareil partout. L'Europe est certes une unité dans le monde mais les cultures qui y vivent sont très différentes ». Madame Kriege, parti en Suède, a quant à elle noté que ce séjour mène « quelque part à être plus mûr personnellement, puisque lors de ce séjour on est amené à résoudre des problèmes seul, on ne connaît personne et on doit se forcer à aller vers les autres ce qui entraîne une ouverture plus grande envers les autres et permet un développement personnel ». Mesdames Seyfert, Briand et Jakobsen reprennent cette idée, lorsqu'elle évoque le fait que cette expérience leur a permis de devenir « plus courageuse, plus indépendantes », de plus aller vers les autres. Monsieur Combefreyroux reprend également cette idée de devenir plus courageux plus sûr de soi tout en comparant son expérience à « un programme de télé-réalité, quelque chose d'intense en très peu de temps qui nous transforme et notamment notre rapport aux

gens ». Même si chacun a répondu différemment selon sa personnalité, tous semblent être d'accord sur les changements provoqués par le programme. De plus, Madame Briand semble résumer la pensée générale en disant qu'elle a « gagné en flexibilité, ce qui lui permet de mieux comprendre les différents systèmes, de mieux répondre aux attentes mais aussi de savoir se mettre à la place de l'autre ». Une autre composante commune à tous est le développement d'une meilleure appréhension de la notion d'interculturalité. Si, cette notion prépondérante devrait, selon Madame Briand « être abordée déjà en primaire en fait ou très tôt au collège. On ne peut pas ignorer ça dans un monde qui est de plus en plus globalisé, où les échanges entre pays sont de plus en plus importants et l'économie en dépend ». De plus, elle ajoute que comprendre l'interculturalité c'est « avoir confiance, c'est ce qui permet de travailler dans les meilleures conditions, d'être relaxé et de ne pas être stressé ». D'autres personnes interrogées comme Madame Blazkova se dit « être consciente des différences, sans juger et savoir tirer avantage ». Monsieur Schmitz ajoute qu'il « est prêt à se laisser influencer par d'autres cultures » grâce à cette expérience.

Ce développement de cette notion d'interculturalité semble être accompagné par une notion de développement d'une citoyenneté européenne. Même si Madame Reußner se considère « d'abord Allemande et ensuite européenne », elle-même semble d'accord pour dire que l'expérience Erasmus a renforcé son lien à l'Europe. Cette notion est commune à Madame van Dyk qui se déclare « europhile et pro-européenne » depuis longtemps comme Madame Le Meur qui s'est « toujours sentie Française et Européenne ». Le programme a par ailleurs permis à d'autres de renforcer leur lien à l'Europe comme pour Monsieur Leuchtman qui s'est « rendu compte à quel point c'est super de pouvoir voyager si facilement, se rendre d'un pays à un autre sans problèmes avec la même monnaie partout » ou encore Madame Briand qui se sent « clairement plus Européenne grâce au programme ».

Enfin, tous semblent être unanime pour dire que, « cette expérience utile pour toute la vie » selon Madame Reußner, ne pourrait pas exister sans l'Union européenne. Ils sont donc conscients des avantages offerts par cette entité. Monsieur Cangianiello affirme même qu'il est un « fervent défenseur de l'intégration de tous et du vivre-ensemble » et que le programme œuvre dans ce sens. De plus, Madame Brosig ajoute qu'Erasmus+ « constitue parfois la seule chance pour des jeunes de partir, de manière organisée et soutenue par l'Union européenne », ce qui n'est pas possible à tous les stades de la vie.

Pour toutes ces raisons, tous sont prêts à recommander le programme aux futurs candidats.

On peut néanmoins se demander, si ces séjours à l'étranger apportent autant sur le plan académique que personnel.

### **6.3 Résultats d'un point de vue académique**

Même si le programme Erasmus+ semblent avoir des impacts conséquents d'un point de vue personnel pour les étudiants, il est important de se demander, si le programme rencontre le même succès d'un point de vue académique, ce qui demeure l'enjeu principal d'un tel programme.

L'avantage d'étudier à l'étranger grâce au programme Erasmus+ est de pouvoir se confronter directement aux différents systèmes de formation spécifique à chaque état membre de l'Union européenne. Cette différence de système semble avoir été notée par tous les intervenants. En effet, Madame Metwaly dit que « l'université était très différente qu'ici », en référence à l'Allemagne où elle étudie. Cela a été de même pour Madame Kriege et Monsieur Schmitz, tous deux ayant étudié respectivement en Suède et en Lettonie, ils ont noté « un système différent, avec une hiérarchie différente. Ce niveau de hiérarchie permet un échange actif entre professeur et étudiant et cela est très agréable ». D'autres comme Monsieur Combefreyroux ont été étonnés du fonctionnement de l'université. En effet, « en Allemagne on ne fonctionne pas par promotion mais puisque on choisit nous même les cours qu'on a envie d'étudier, donc on se retrouve finalement en troisième année d'université à côtoyer des personnes qui commencent, donc qui en sont à leur première année d'université, donc ça fait qu'on ne parle pas de niveau, mais d'angle de compétences dans un certains domaine, sur certains sujets ». Cette différence a été relevée dans le sens inverse par Monsieur Leuchtman, lorsqu'il dit que l'institut universitaire de technologie de Dijon (IUT) lui a rappelé le lycée en Allemagne parce qu'il était « dans une petite classe, dans de petites salles avec une obligation de présence » ce qu'il ne connaissait pas en Allemagne au niveau universitaire. Enfin, Madame Reußner se souvient « d'avoir passé ses examens dans un grand gymnase où toutes les filières étaient mélangées », ce qui n'est pas courant en Allemagne. Ces différences de système semblent avoir été bien vécues par les étudiants qui en ressortent tous grandis.

Parallèlement à la découverte de nouveaux systèmes d'enseignements, la mobilité Erasmus+ permet aussi aux jeunes de développer d'autres savoirs. En effet, en choisissant leurs cours eux-mêmes, les étudiants sont à même d'élargir leurs horizons. Ce fût notamment le cas de Madame Reußner, qui lors de son séjour en Irlande a notamment suivi un cours « d'écrit créatif en anglais », ce qui ne lui aurait pas été possible en Allemagne. Monsieur Combefreyroux a aussi suivi « un cours sur l'Histoire russe par exemple, l'empire russe du XVII<sup>e</sup> siècle à la révolution russe, c'est quelque chose que je n'aurais jamais pu aborder à l'université de Bordeaux puisque tout simplement ce ne sont pas des matières qui sont promues, ou en tout cas ce ne sont pas des sujets qui sont assez larges pour être suivis en France ». Et cela a été de même pour Madame Metwaly, qui a suivi des cours de langues étrangères appliquées, de germanistique et de phonétique. Même si ces cours resteront des « informations générales, n'en ayant pas besoin en Allemagne », elle a pu apprécier de suivre « le cours de phonétique », lequel n'est pas proposé dans son université d'origine, ainsi « qu'un cours sur l'interculturalité ». Enfin, Madame Briand nous apprend, que ses différents séjours lui ont offert la possibilité d'apprendre de nouvelles méthodes de travail. En effet, « en Allemagne on peut être présent dans son récit, en Belgique c'est beaucoup de par cœur et en République tchèque toutes les idées sont les bienvenues ».

En plus de ces apports sur le plan académique, toutes les personnes interrogées répondent à l'unisson que le programme Erasmus+ leur a permis d'améliorer de manière significative leurs connaissances en langues étrangères, que ce soit le français pour Mesdames Metwaly, Seyfert et Blazkova, l'allemand pour Monsieur Combefreyroux et Madame Jakobsen et Madame Briand ou bien l'anglais pour Mesdames Kriege, Brosig et Reußner.

L'expérience Erasmus+ semble donc être un moyen pour les participants de s'améliorer dans différents domaines. Néanmoins, on peut s'interroger sur les transferts qui sont possibles de faire entre ce qui a été appris en mobilité et la vie professionnelle. De plus, la question est aussi en droit de se poser pour les plus-values possibles que cela apporte.

## 6.4 Résultats d'un point de vue professionnel

Pour tenter de déceler les apports possibles du programme Erasmus+ j'ai eu recours à deux approches. La première, étant de demander aux étudiants, n'ayant pas finis leur formation, leur avis sur les conséquences possibles d'un tel séjour. Deuxièmement, j'ai demandé aux quatre personnes qui désormais travaillent les transferts qu'ils ont pu faire entre ce qu'ils ont appris en Erasmus et leur métier.

En ce qui concerne les étudiants, tous sont unanimes. En effet, tous pensent que le fait d'avoir effectué une ou plusieurs mobilité sera à leur avantage dans la recherche d'un emploi futur. Madame Briand argumente même dans ce sens en disant que « les professionnels font souvent la différence entre quelqu'un qui n'est pas parti en mobilité et quelqu'un qui est parti en mobilité, donc qui a acquis une certaine expérience à l'étranger, que ce soit une expérience d'adaptation, de découverte de soi etc. C'est très important aujourd'hui. ». Madame Blazkova va aussi en ce sens en disant que « ça ne peut jamais être un inconvénient », que « c'est vraiment une façon de prouver qu'on est libre, qu'on est capable de faire des choses justes pour nous, de s'adapter aussi et ça c'est vraiment une grande chose ». Madame Metwaly complète cette notion en mettant en avant que « le fait d'avoir vécu à plusieurs endroits et de parler plusieurs langues sont un avantage pour un emploi ». Madame Blazkova ajoute que « ça fait une différenciation de profil » notamment grâce à l'obtention de « son double-diplôme ». Cette notion de différenciation est reprise par monsieur Cangianiello, quand il dit « j'avais déjà fait un stage à l'étranger, mais que quand la chance s'est présentée de faire des études à l'étranger, je n'ai pas réfléchi une seconde. Peut-être un peu d'un point de vue égoïste, pour se différencier des autres en ayant fait deux séjours à l'étranger, car maintenant ce n'est pas rare de faire un séjour. Je dirais même que c'est une obligation ». La mobilité peut aussi avoir des effets beaucoup plus concrets. Ce fût notamment le cas pour Madame Le Meur puisque celle-ci a découvert son projet professionnel pendant son séjour en Allemagne : « Lors du deuxième semestre, j'ai eu l'occasion d'être assistante de professeur de français avec Madame van Dyk, responsable de la section française à la Hochschule de Magdebourg-Stendal. Donc j'ai travaillé avec elle pendant trois à quatre mois, j'ai donné des cours de tutorat aux élèves allemands, je l'ai aidée dans l'administratif, je l'ai remplacée pour certains cours parfois et c'est là que je me suis rendue compte que c'est ce que je voulais faire en fait, je voulais être professeure de français

pour les étrangers. Donc je pense que c'est vraiment ce que je retiendrais de mon Erasmus, c'est la découverte d'un métier que je veux faire plus tard. »

Après avoir vu les idées des étudiants quant à de possibles répercussions positives de leurs séjours sur la recherche d'emploi, on peut se demander qu'en est-il vraiment dans la vie professionnelle de tous les jours.

Dans cette perspective, Madame Jakobsen, professeure d'Histoire et d'Allemand à Copenhague avoue que « en tant que professeur d'allemand, il est important de maîtriser la langue et c'est en cela qu'Erasmus a été vraiment bon pour moi, parce que j'ai vraiment appris beaucoup d'allemand. Et aussi d'être plus ouverte envers les autres gens, les autres cultures. Je trouve que c'est aussi très important dans mon travail. »

Madame Brosig reprend cette idée d'avoir une meilleure approche vis-à-vis des cultures, en disant qu'elle a gagné en « compréhension de comment fonctionnent d'autres cultures. Ou en fait de ne pas connaître toutes les cultures mais de savoir, ok il se peut que ça fonctionne ici autrement que ce que je connais ou ce que je peux m'imaginer. » De plus, en dehors des apports évidents au niveau de la qualité de son anglais, elle trouve évidemment bon de « savoir comment le programme Erasmus+ fonctionne, ce qu'il apporte et comment il se déroule » sachant qu'elle « conseille des étudiants » sur les mobilités, étant responsable Erasmus de l'université de Magdebourg-Stendal en « leur faisant part de ma propre expérience ».

Madame Reußner, elle aussi collaboratrice dans le service des relations internationales de l'université de Magdebourg-Stendal, trouve également bien de pouvoir, quand des étudiants intéressés pour partir viennent, de « prendre leur peur » et ainsi de les encourager à être mobile. En plus de ses connaissances linguistiques en anglais qui représente « un extra point positif », elle avoue avoir emporté « des expériences en termes d'organisation. Notamment en ce qui concerne les finances, que l'on a besoin des quittances, de s'assurer au préalable de la viabilité des choses d'un point de vue juridique, que de bien demander et redemander plusieurs fois est mieux ainsi que de savoir comment s'adresser à différentes cibles de manière appropriée ».

Enfin, madame van Dyk fait état de connaissances accrues en allemand qui lui ont ouvertes d'autres possibilités : « Je me suis dit aussi qu'il y avait une autre chose qui pourrait m'aider, ce serait de me lancer dans l'enseignement. Et là, encore une fois, c'est peut-être la chance, personne ne m'a jamais demandé si j'avais fait des études de fran-

çais langue étrangère, l'IUFM etc. Donc j'ai appris ça sur le terrain. ... C'est comme ça que je me suis lancée ».

## 6.5 Interprétation

D'après les résultats récoltés lors de cette enquête qualitative, il est possible de répondre aux hypothèses posées au préalable.

Les personnes interviewées, via leurs témoignages ont montré que le programme Erasmus+ leur a permis de développer leurs compétences linguistiques, que ce soit en français, en allemand ou en anglais.

De plus, cette mobilité Erasmus+, soutenue par les politiques européennes et nationales a rendue possible l'acquisition d'autres compétences que les compétences linguistiques puisque les étudiants ont suivi des matières qu'ils n'auraient pas eu la possibilité de suivre dans leurs universités d'origine.

Troisièmement, grâce au programme Erasmus+, programme de référence dans le cadre d'échange universitaire en Europe, les jeunes sont revenus dans leurs pays d'origine en étant plus mature, plus indépendant, plus ouvert d'esprit, ce qui est vrai puisque chaque intervenant a une nouvelle relation à l'interculturalité et certains d'entre eux ont relevé le fait d'avoir grandi, d'être devenu plus mature lors de cette expérience.

Ensuite, les politiques nationales et européennes encourageant à la mobilité des étudiants, ont permis aux de développer une culture européenne. Même si certains disposaient avant la mobilité d'une culture européenne, ou bien place leur citoyenneté nationale avant leur citoyenneté européenne, une accentuation du degré européen des jeunes a pu être remarquée.

Enfin, une autre hypothèse revenait à dire qu'un séjour Erasmus+ pouvait représenter une opportunité dans le but d'obtenir plus de chance de décrocher un emploi plus tard. Même si cette hypothèse n'a pas été démontrée, il n'en demeure pas moins que chaque jeune pense avoir des avantages dans la perspective d'un emploi suite à cette expérience.

Dans la même lignée, les politiques européennes et nationales, promouvant le programme Erasmus+, permettent aux participant d'acquérir des compétences, qu'ils peu-



vent réutiliser dans leur vie professionnelle de tous les jours. Cela a été montré avec les exemples des intervenants professionnels, qui ont tous une utilisation plus ou moins accrue des connaissances qu'ils ont acquis lors du programme dans leur vie professionnelle quotidienne.

## 6.6 Critique

Même si cette enquête semble avoir remplie les objectifs qui étaient les siens, il n'en demeure pas moins que certains points auraient pu être améliorés. En effet, lors des trois premières interviews je n'étais pas assez confiant et ne savais pas vraiment où j'allais ce qui a pu avoir des répercussions sur la qualité de ces entretiens. Néanmoins, il me semble que cela a été rectifié lors des interviews suivantes grâce à mon entretien à Zwickau dans le cadre du module de recherche qualitative de recherche. Néanmoins, je n'ai pas réussi à poser la question proposée par madame Fetscher concernant « la nouvelle génération Erasmus ». Ceci est peut-être dû à ma connaissance de certains de mes interlocuteurs.

Une autre critique qui pourrait être soulevée serait par rapport à la formulation des questions. Il semblerait qu'elle n'ait pas toujours été aussi simple que je l'aurais pensé. Bien qu'ayant effectué un pré-test, j'aurais peut-être dû en faire un second. De plus, même si j'ai essayé de poser les questions de la manière la plus ouverte possible, pour ne pas influencer les intervenants dans leurs réponses, il se peut que j'ai maladroitement trop dirigé les personnes certaines fois ou bien que le degré de connaissance de la personne ait influencé de manière inconsciente les personnes interrogées.

Une autre critique, qui pourrait s'adresser au mémoire dans son ensemble, concerne la bibliographie. En effet, bien qu'ayant utilisé beaucoup de sources pour mieux comprendre le sujet, j'ai finalement surtout utilisé des documents de l'Union européenne, de l'agence Erasmus+ française et du DAAD, tous très détaillés, si bien que je n'ai pas tout référencer.

Néanmoins, je reste dans l'ensemble satisfait du déroulement de cette enquête empirique et pense avoir fait des progrès par rapport à la première enquête menée à Zwickau dans le cadre du module de multilinguisme.

## 7. Conclusion

Pour conclure, nous pouvons dire que l'Union européenne, par les politiques instituées aux niveaux européen et nationaux de ses États membres encourage à la mobilité des jeunes. En effet, dans le but d'atteindre ses objectifs en faveur de la formation et de la jeunesse dans le cadre de la stratégie Europe2020, l'Union européenne s'est munie d'une armada de politiques et d'actions à entreprendre. Pour y parvenir, l'Europe s'appuie en grande partie sur les programmes d'échanges intra-européens tels qu'Erasmus+, programme ayant pris une nouvelle dimension en 2014 et regroupant l'ensemble des actions que souhaite entreprendre l'Union européenne.

Ce programme d'échanges en faveur de la jeunesse permet en outre, aux jeunes européens de profiter de la diversité culturelle européenne pour se former selon différentes méthodes que celles qu'ils connaissent dans leur pays d'origine. Cette mixité dans la diversité tend à amener le niveau de l'enseignement européen à un haut niveau. Ce niveau d'excellence est aussi soutenu lui-même par des stratégies, visant à éliminer les obstacles juridiques et financiers afin de faciliter le processus d'internationalisation des universités et ainsi le rendre encore plus efficace telles que la multiplication des formations multi-diplômantes, permettant la pérennisation des partenariats, ou bien la nomination de vice-présidents responsables de la stratégie internationale des universités permettant une meilleure organisation de la stratégie d'internationalisation des universités. De plus, l'Union européenne apporte un soutien financier aux étudiants afin qu'ils puissent effectuer une mobilité dans de bonnes conditions.

Toutes ces procédures mises bout à bout permettent à l'Europe, soutenue à ses quatre coins par les gouvernements nationaux, d'avoir une politique très active, réussissant à promouvoir la mobilité. Cela est aussi rendu possible par l'exploitation des résultats positifs des projets menés jusqu'à maintenant et aussi grâce aux universités qui préparent et accueillent mieux les étudiants internationaux. Toutefois, il ne faut pas négliger l'impact d'une publicité invisible qui se fait par les étudiants étant eux-mêmes partis en mobilité, et qui, fort de leurs expériences, sont les plus à même de conseiller leurs camarades.

Néanmoins, même si l'Union européenne semble avoir mis tout en œuvre pour atteindre ses objectifs, elle ne doit pas oublier qu'elle a encore des améliorations à apporter et ainsi un long chemin à parcourir pour vraiment arriver à bout de ses objectifs via une stratégie globale ne négligeant aucun acteur européen, notamment dans le cadre de la mobilité des personnels, des chercheurs ainsi que celle des apprentis. De plus, même si l'Union européenne semble avoir réglé une partie des problèmes existants, il n'en demeure pas moins que beaucoup d'étudiants se refusent toujours à partir à cause du coût que représente un séjour à l'étranger. Ainsi, les États membres de l'UE devraient réfléchir à une réduction de l'hétérogénéité des possibilités de financements accordées aux étudiants pour encore plus les encourager à partir. Enfin, bon nombre d'universités, bien que travaillant en ce sens, doivent toujours faire des efforts conséquents pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en leur sein et ainsi augmenter leur attractivité vis-à-vis des autres universités européennes.

## 8. Résumé en anglais

**Keywords** : mobility, good practices, youth, skills

To summarise the present master thesis, it can be said that the policies and the funding sources in Europe supports the youth mobility. Indeed, in order to face the challenges brought by the globalisation from 1980's the European Union decided to set policies such as the Bologna process or more recently the strategy Europe 2020 or the youth policy. These policies are efficient because of the simultaneous transformation of the university system in Europe and the creation of the Erasmus program in 1987 which become Erasmus+ in 2014 and the internationalisation strategy of the universities. The Erasmus+ program backs every European strategy for the education and the formation and seems to have significant effects on the participants and these effects seem to help the young people to be more able to face the current globalised world. Indeed, taking part to Erasmus+ allows students to do a mobility in the European country they want and during this period of time students acquire new skills and consequently evolve from a personal, academic and professional point of view. However, even if the European Union via the European commission managed to put one efficient program to respond the challenges it is facing some problems are remaining as the lack of recognition of the staff mobility or the fact that some students do not authorise them to take part to the program because of financial problems.

That's why it can be said that the youth mobility is hugely supported by the European Union and each of its member states from a political as financial point of view and numerous good practices have been set to make the mobility process easier but significant progress remain to be done to achieve definitely the European aims.

## 9. Bibliographie

Agence Erasmus+ France Education et Formation. (2015). *Erasmus+, un atout pour l'employabilité, une force pour les entreprises*. Bordeaux, France.

Agence Erasmus+ France Education et Formation. (2016). *Enquête sur l'insertion professionnelle de la Génération Erasmus*. Bordeaux, France.

Agence Erasmus+ France Education et Formation. (2016). *Erasmus mobilité*. Repéré à <http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-mobilite> le 15.08.17

Agence Erasmus+ France Education et Formation. (2017). *Rapport d'activités 2016*. Bordeaux, France.

Bonnet A. (2012). Agence Europe Education Formation France. *Mobilité étudiante Erasmus : Apports et limites des études existantes*. Bordeaux, France

Brandenburg U. Commission Européenne. (2016). *The Erasmus Impact Study, Regional analysis*. ISBN 978-92-79-52201-7

Brougère, G., Colin, L., Merckens, H., Kaufman, K., Nicklas, H., Perrefort, M., Saupe, V. (2006) *Das Eintauchen in die Kultur und Sprache des Anderen : In der Sprache des Anderen leben – von sprachlichen zu sozialen Kompetenzen* (Rapport n°23)

Cardot, P. (2012). *Article 2 du Traité sur l'Union Européenne*. Repéré à <http://regards-citoyens.over-blog.com/article-article-2-du-traite-sur-l-union-europeenne-95989971.html>

Coët-Amette C. et Jean N. Agence Europe Education Formation France. *Génération Erasmus : 25 ans de bonnes pratiques*. Bordeaux, France

Commission Européenne. (2017). *Erasmus+ : Guide du programme*. Version 1 (2017) : 20/10.2016

Commission Européenne. (2017). *Études à l'étranger*. Repéré à [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities-for-individuals/students/studying-abroad\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities-for-individuals/students/studying-abroad_fr) le 15.08.2017

Commission Européenne. (2017). *Le processus de Bologne et l'Espace européen de l'enseignement supérieur*. Repéré à [http://ec.europa.eu/education/policy/higher-education/bologna-process\\_fr](http://ec.europa.eu/education/policy/higher-education/bologna-process_fr) le 15.08.2017

Commission Européenne. (2017). *La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse*. Repéré à [https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy\\_fr](https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy_fr) le 15.08.2017

Conseil de l'Europe. (2014) *Enseignement supérieur et recherche*. Repéré à [http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/BolognaPedestrians\\_fr.asp#P123\\_14699](http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/BolognaPedestrians_fr.asp#P123_14699) le 15.08.17

David Crosier, Arnaud Desurmont, Anna Horvath, Daniela Kocanova, Marie-Fleur Paquet, Teodora Parveva, ... Jari Riiheläinen. The European Higher Education Area. (2015). *Bologna Process : Implementation Report*.

Éduscol. (2017). *Liste des programmes de mobilité par public (élèves, enseignants, étudiants)*. Repéré à <http://eduscol.education.fr/pid24438/liste-des-programmes-de-mobilite-par-public.html> le 15.08.17

France Diplomatie. (2017). *Financer le projet/bourses*. Repéré à <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france/etudier-en-france/financer-le-projet-bourses/> le 15.08.17

La documentation française. (2008). *Les enjeux de la mobilité étudiante*. Repéré à <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/mobilite-etudiants-europe-monde/enjeux-mobilite-etudiante.shtml> le 15.08.17

Laure Endrizzi. La mobilité étudiante, entre mythe et réalité. Revue de littérature qui appartient à la collection des Dossiers d'actualité de la Veille scienti.. 2010.

Mobilité (nf). *Dans dictionnaire reverso en ligne*. Repéré à <http://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/mobilite> le 15.08.17

Union européenne. (2017). *Éducation, formation et jeunesse*. Repéré à [https://europa.eu/european-union/topics/education-training-youth\\_fr](https://europa.eu/european-union/topics/education-training-youth_fr) le 15.08.17

Teichler, U. (2007). *Die Internationalisierung der Hochschulen : Neue Herausforderungen und Strategien* p. 25 – p.48). Frankfurt/Main : Campus Verlag.

## Bibliographie secondaire

Bundesministerium für Bildung und Forschung. (2017). Studium : Der Bologna-Prozess – die europäische Studienreform. Repéré à <https://www.bmbf.de/de/der-bologna-prozess-die-europaeische-studienreform-1038.html> le 15.08.17

Bartlett, W., Durazzi, N., Monastiriotes, V., Sene, T., Uvalic, M. (2016). Commission européenne. From University to Employment. Higher Education Provision and Labour Market Needs In the Western Balkans. Synthesis Report.

Charlier, B., Bonamy, J. & Saunders, M. (2002). Apprivoiser l'innovation, chapitre 2 dans : Technologie et Innovation en pédagogie. Éditeur : De Boeck Supérieur.

Colin, L. (2007). *Le programme Voltaire : d'une mobilité à l'autre.*

Conter, B. (2004). La stratégie européenne pour l'emploi : outil de légitimation ou de transformation des politiques ? L'année sociale, 2004, 230-241. La stratégie européenne pour l'emploi : outil de légitimation ou de transformation des politiques ? Publié dans « L'Année sociale 2003 », ULB, Bruxelles, 2004.

Dr. Sylvester, H. Nationale Agentur für EU-Hochschulzusammenarbeit (NA DAAD). (2016). *Mit Auslandserfahrung punkten : Ergebnisse einer Arbeitgeberbefragung.* Impression : in puncto:asmuth druck + medien GmbH

Dr. Sylvester, H. (2016). Deutscher Akademischer Austauschdienst, Institut der deutschen Wirtschaft Köln (Hrsg.), *Hochschulabsolventen mit Auslandserfahrungen auf dem deutschen Arbeitsmarkt.*

Murphy-Lejeune, E. (2002). *Student Mobility and Narrative in Europe : the New Strangers.* London : Routledge.

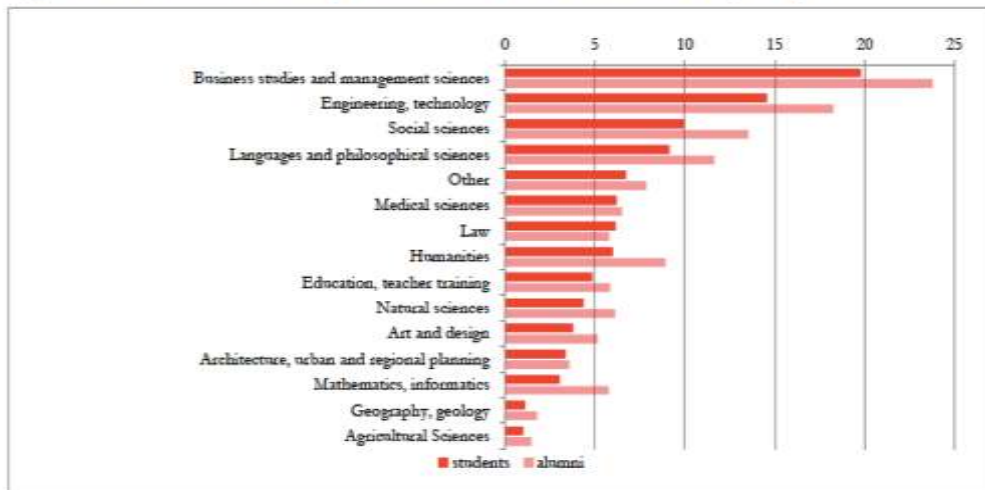
Parlement européen. (2016). *The Erasmus+ Programme (Regulation EU No. 1288/2013). European Implementation Assessment.*

Salais, R. (2005). Le projet européen ? l'aune des travaux de Sen, dans : L'Économie politique, 27 (3), 8-23.

## Annexes

### Annexe 1 : Filière des étudiants Erasmus

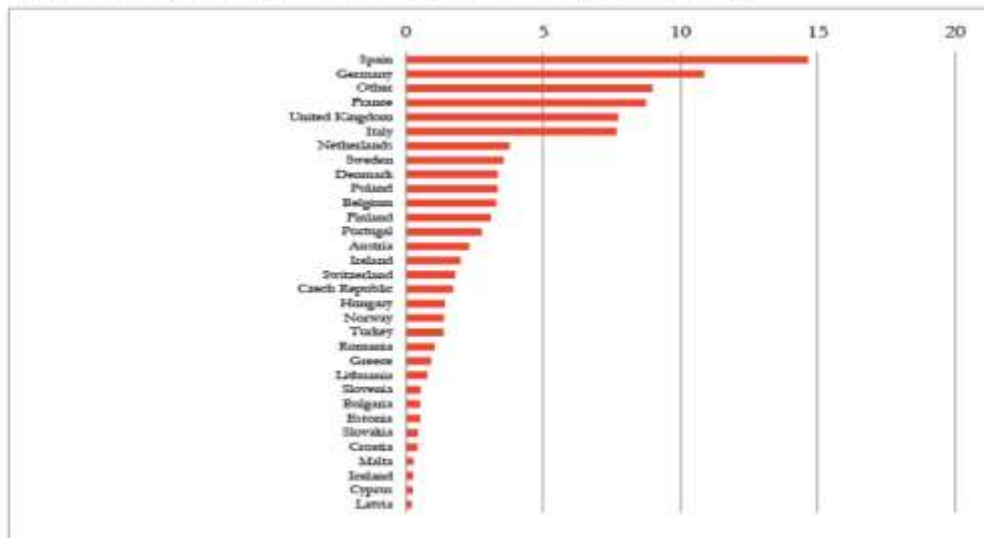
Figure 2-3 Field of study of students and alumni in EIS (in %)



Grâce à ce graphique, on se rend compte que la majorité des étudiants effectuant une mobilité Erasmus étudient des matières telles que le business et les sciences du management, ou bien l'ingénierie.

### Annexe 2 : Destinations favorites des étudiants

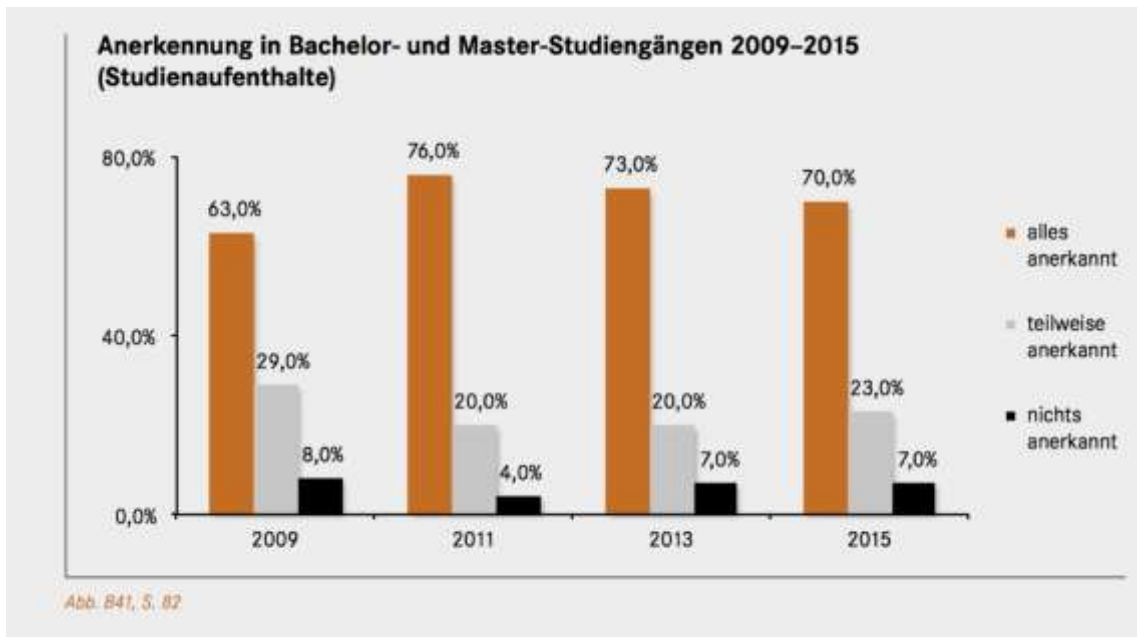
Figure 2-6 Host country for mobility of mobile students, EIS (in%)



Les étudiants européens montrent une préférence pour certaines destinations, comme l'Espagne, l'Allemagne ou la France.

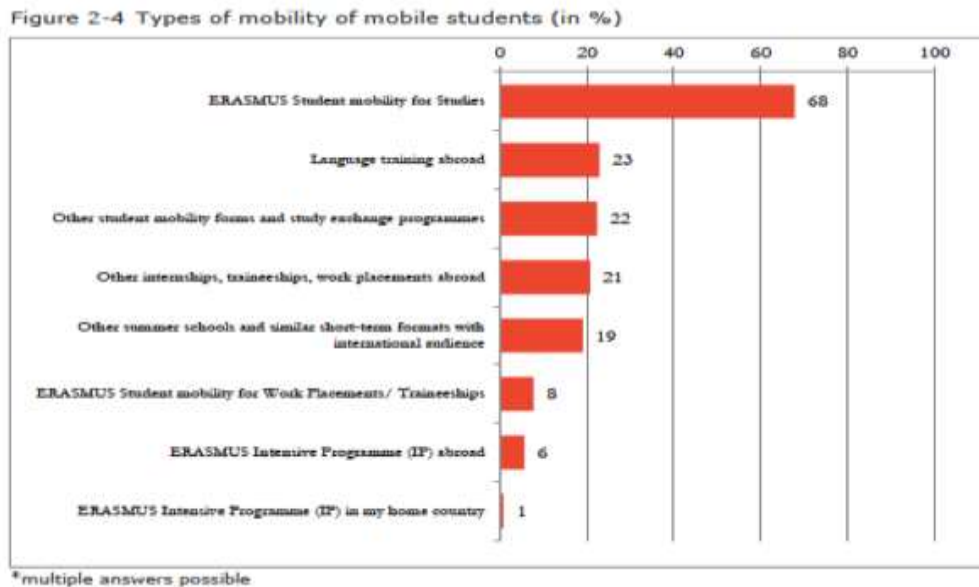


### Annexe 3 : Graphique de reconnaissance des diplômes



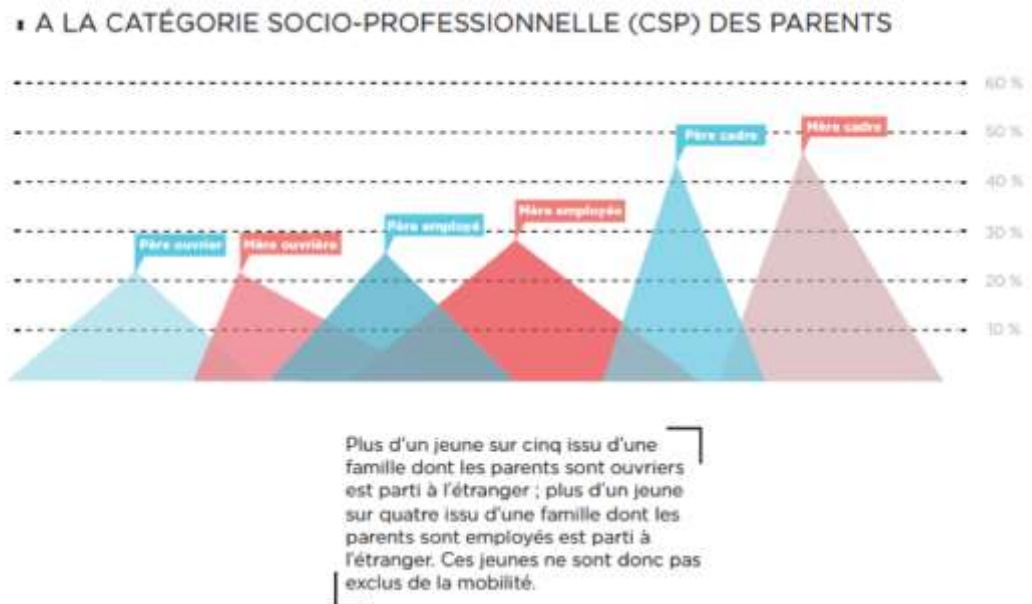
Grâce à ce graphique, il est possible de constater qu'environ 70% des études suivies à l'étranger ont été reconnues en 2015.

### Annexe 4 : Graphique type de mobilité



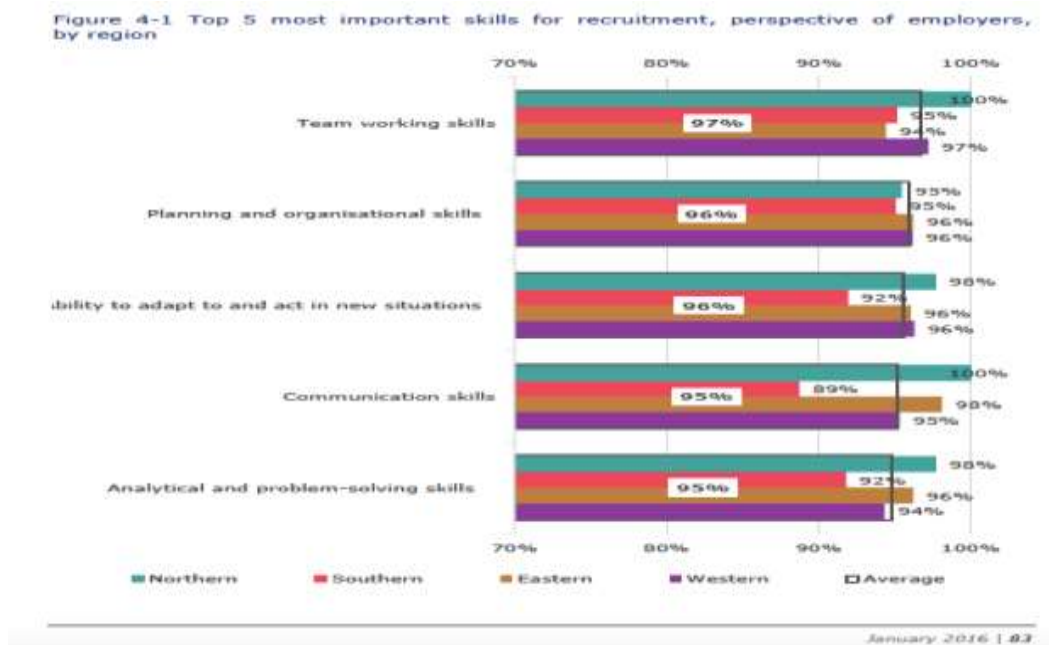
Ce graphique atteste que la mobilité étudiante dans le cadre d'études via le programme Erasmus+ est le chemin privilégié des étudiants européens pour partir à l'étranger.

## Annexe 5 : Tableau milieux sociaux d'origine des étudiants mobiles



Ce graphique tend à montrer l'hétérogénéité importante des étudiants concernant leur classe sociale d'origine.

## Annexe 6 : Graphique des compétences appréciées par les employeurs en Europe

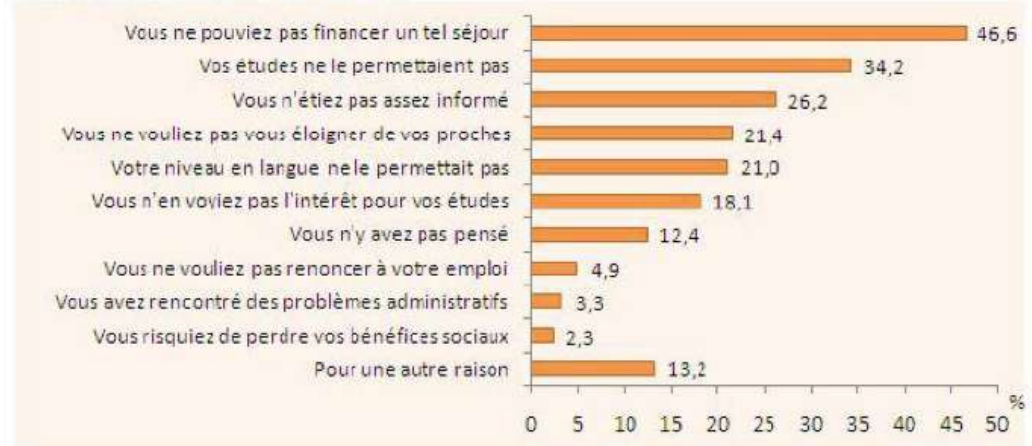


Grâce à leur mobilité, les jeunes européens sont à même d'acquérir des compétences clés, appréciées par les employeurs, ce qui leur donne plus de chance sur le marché du travail.

## Annexe 7 : Freins à la mobilité

### L'internationalisation

#### Freins à la mobilité internationale



Etudiants de nationalité française qui n'ont pas effectué de séjour à l'étranger en relation avec leurs études depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur. Réponse à la question : "Pour quelle(s) raison(s) n'êtes-vous pas parti à l'étranger pour vos études ?" Plusieurs réponses possibles.

Source : OVE (2010), Eurostudent, 2011

Ce tableau récapitule les principaux freins à la mobilité subsistants en Europe. On remarque qu'ils sont de différentes nature et semblent demeurer tenaces chez certains jeunes.

## **Annexe 8 : Questionnaire**

Le but de ce questionnaire est de savoir quelles ont été les conséquences et quelle valeur ajoutée pour l'étudiant a été apportée par le programme Erasmus+ ?

**1) Pouvez-vous vous présenter ?**

- Etes-vous :  Femme  Homme
- Age
- Pays d'origine
- Cursus
- Dans quel pays avez-vous effectué votre séjour Erasmus ? Combien de temps ?

**2) Qu'est-ce qui vous a poussé à participer au programme Erasmus+ ? Quelles étaient vos attentes ?**

**3) Comment avez-vous été préparé par votre université d'origine à votre mobilité ?**

Très bien  Bien  Moyennement bien  Pas très bien  Pas bien du tout

**4) Comment avez-vous financé votre séjour ?**

**5) Comment se sont déroulés vos premiers pas ? (Préparation, arrivée)**

- Comment avez-vous été reçu par votre université d'accueil ?
- Y-avait-il des activités/programmes d'intégration pour les étudiants Erasmus ? (Buddy, excursions, ...)

**6) Quel bilan tireriez-vous de cette expérience ? (Cours, apports personnels et professionnels)**

- Comment définiriez-vous la qualité des cours dispensés dans votre université d'accueil ?
- Qu'avez-vous appris au cours de votre séjour que vous ne connaissiez absolument pas avant ?
- Qu'est-ce que ce séjour vous a apporté sur le plan personnel ?
- Qu'est-ce que ce séjour vous a apporté sur le plan professionnel ?

**7) Quels sont les apports du programme dans votre vie professionnelle au quotidien ?**

**8) Comment appréhendez-vous la notion d'interculturalité suite à ce séjour ?**

**9) Quelle est votre relation à l'Europe et à l'Union Européenne après cette expérience ?**

**10) Recommanderiez-vous ce programme ? et pourriez-vous résumer votre séjour ERASMUS en quelques mots ?**

## **Annexe 9 : Déclaration de consentement**

### **Kurze Beschreibung des Masterthemas**

Ich, Guillaume Le Tallec, schreibe im Rahmen meines trinationalen Masterstudienganges „Regionale und Europäische Projektentwicklung“ und meines letzten Semesters momentan meine Masterarbeit. Diese Arbeit geht um das Erasmus-Programm, seine Auswirkungen und welche Vor- und Nachteile dieses für die Studierenden für deren Zukunft bringt.

Es soll darum gehen zu verstehen, wie das Erasmus-Programm Menschen beeinflusst aus einer persönlichen und beruflichen Perspektive und zu erkennen, wie die Studenten es wahrnehmen.

**Zielgruppe:** Betreuer der Masterarbeit

### **Einverständniserklärung**

**Ich, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ (Name, Vorname) bin damit einverstanden,**  
dass meine **Audioaufnahme** im Rahmen der Masterarbeit von Guillaume Le Tallec verwendet wird.

**Anschrift:**

**Email:**

**PLZ, Ort:**

\_\_\_\_\_  
Datum

\_\_\_\_\_  
Unterschrift

## **Annexe 10 : Interviews**

Sur ce CD se trouve les enregistrements audio des interviews ainsi que les transcriptions de chacune de ces dernières. De plus, il y a aussi les déclarations de consentement de chaque participant ainsi qu'un document sur lequel se trouvent des tableaux qui m'ont aidé à extraire les informations importantes à ma recherche.